



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 27 octobre 2014

CONTRIBUTION DU CESER

AU DEBAT SUR

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

DE LA REGION MIDI-PYRENEES

RAPPORTEUR : M. Michel ROBIN

AVERTISSEMENT

Le document reprend dans une première partie les observations de l'ensemble des Commissions du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional sur les Orientations budgétaires 2015 de la Région Midi-Pyrénées. Dans une seconde partie, sont présentées les expressions des organisations appartenant au CESER exprimées lors du débat sans vote.

De part son caractère, cette contribution ne saurait constituer un Avis du CESER.

SOMMAIRE

INTRODUCTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES	7
.....	
CONTRIBUTION DU CESER AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 DE LA REGION MIDI- PYRENEES.....	21
CONCLUSION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES	91
CONCLUSION DE MADAME JANINE LOÏDI, VICE-PRESIDENTE DE LA REGION MIDI-PYRENEES EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE.....	97
TEMOIGNAGE DE MONSIEUR BERNARD GUIDEZ, 1ER COLLEGE, REPRESENTANT LA FEDERATION REGIONALE DES COOPERATIVES AGRICOLES LORS DE SON DEPART DU CESER	123

INTRODUCTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, représentant le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Cette première séance plénière du second semestre sera consacrée à notre expression sur les orientations budgétaires 2015 de la Région Midi-Pyrénées, après saisine du Conseil régional. Le Bureau du CESER réuni le 29 septembre a retenu la proposition d'un débat après présentation d'une contribution préparée par la commission 6.

Ce débat libre se déroulera en application de l'article 41 du Règlement intérieur, le temps de parole de chaque intervenant sera limité à 4 minutes sachant que le temps global par collègue ne saurait excéder 30 minutes ; le temps individuel de 4 minutes peut être augmenté en cas d'expression commune sans excéder 12 minutes.

Comme vous le savez, nous aurons deux autres plénières, une par mois :

- le 12 novembre pour la présentation de deux projets d'avis : « transfert de technologie », puis « culture et le lien social » ;
- le 16 décembre 2014 : l'avis sur le projet de budget primitif 2015 de la Région Midi-Pyrénées et celui sur la réforme territoriale.

Mais avant de m'exprimer sur le sujet des orientations budgétaires et sur d'autres points d'actualité, je souhaite rendre hommage à M. Bernard RAYNAUD, Vice-Président du Conseil régional, dont nous avons appris avec tristesse et émotion la disparition le 3 octobre dernier. Il a su renforcer avec beaucoup de talent et de conviction les liens avec les acteurs économiques de notre région pour faire avancer de nombreux projets. Il a été le fondateur de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en 1995 qu'il a présidée jusqu'en 2001. Il a su établir avec ses interlocuteurs, notamment le CESER, des relations très constructives, de confiance, un véritable partenariat fondé sur le respect, la loyauté. Il a su être à l'écoute des propositions que notre assemblée a pu présenter lors de ses différents avis et rapports. Nous avons partagé ensemble la mobilisation pour la réalisation de la 2X2 voies Toulouse-Castres y compris le choix de la mise en concession. Nous avons perdu un ami, le sud du Tarn a perdu une voix forte et respectée.

Autre disparition qui nous a attristée, est celle d'un ancien conseiller du CESER, M. Etienne LAPEZE qui a siégé au sein de notre assemblée à compter de 1983 au titre du syndicalisme agricole. Il a présidé de 1983 à 1989 la Commission « Economie rurale » puis de 1989 à 2001 la Commission « Aménagement du territoire ». Au même moment, il fut élu secrétaire général de la FNSEA aux côtés d'un ami commun, mon compatriote Raymond LACOMBE qui en fut le Président. Il fut aussi Président

national des SAFER. Je n'oublie pas son implication pour un aménagement et un développement du territoire équilibré, dans la négociation des programmes européens et la défense du monde rural. Etienne LAPEZE était une voix forte, chaleureuse et écoutée.

Je remercie Serge CRABIÉ de nous avoir représenté à ses obsèques.

Je vous propose d'observer une minute de silence, pour honorer leur mémoire.

Changement au CESER

M. Jean-Michel FAVRE, Président de l'Union Sociale pour l'Habitat de Midi-Pyrénées, remplace M. Stéphane CARASSOU au titre du 3^{ème} collège, et a été désigné officiellement par arrêté préfectoral pris en date du 21 juillet 2014. Jean-Michel FABRE siègera donc au sein de la Commission « Santé – Social – Culture ».

Je tiens à saluer l'investissement de Bernard GUIDEZ au CESER, où il siège depuis 7 ans, représentant l'Union Régionale de la Coopération Agricole, administrateur de la très belle coopérative Arterris, rapporteur de l'avis sur l'industrie agroalimentaire et porte-parole national de l'agriculture raisonnée. Merci Bernard !

L'exécutif du Conseil régional de Midi-Pyrénées va soumettre d'ici deux jours à la discussion de l'Assemblée délibérante les orientations générales qui préfigurent la définition du budget 2015 dont les engagements pluriannuels envisagés. Cette présentation et cette discussion s'inscrivent dans un contexte et un calendrier très particuliers puisque nous sommes, comme vous le savez, en plein débat sur la réforme territoriale, et vraisemblablement à la veille de l'émergence d'une région nouvelle dans sa délimitation géographique et reconfigurée dans ses compétences. J'y reviendrai dans quelques instants... même si le Sénat a voté une carte de France à 15 régions (avec l'Alsace et le Languedoc-Roussillon).

Le contexte national, nous le savons tous, impacte fortement le niveau régional et les échelons locaux.

Les perspectives économiques nationales ne sont toujours pas des plus favorables. Notre pays connaît une croissance très faible depuis maintenant 3 ans, même si une amélioration peut être espérée pour l'an prochain avec une progression attendue de 1%.

Aussi, pour renouer avec une croissance aujourd'hui en berne et pallier le déficit public record que connaît notre pays (à ramener sous la barre des 3% en 2017), des économies visant à redresser les comptes sont demandées par les instances communautaires. Pour soutenir l'emploi et l'investissement, diverses mesures sont adoptées en faveur de la croissance, la compétitivité et l'emploi tels le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et le Pacte de responsabilité et de solidarité pour un total de plus de 40 Md€. L'effort de maîtrise de la dépense publique se traduira par un plan sans précédent de 50 Md€ d'économies sur 2015-2017, dont 21 Md€ en 2015 (Cf.

projet de loi de finances pour 2015).

Dans le même temps, comme le prévoit le projet de loi de finances pour 2015, les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales baisseront en euros courants de 11 Md€ à horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 Md€ par an (après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014). Cet effort, quel que soit le jugement de chacun sur sa pertinence, vise à ramener la progression de l'ensemble des ressources des collectivités à un rythme proche de l'inflation sur les trois prochaines années. Cette baisse ne portera que sur les concours de l'État qui, eux-mêmes, ne représentent que 28 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités.

La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales en 2015 sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement, conformément au choix opéré par le Parlement pour la répartition de cet effort en 2014, dans l'attente de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en préparation pour 2016. Ainsi, les Régions contribueront à hauteur de 12 %, soit 451 M€, les assemblées départementales pour 31 %, soit 1,148 Md€ et l'ensemble du bloc communal à hauteur de 56 %, soit 2,071 Md€.

Cet effort s'accompagnera d'un renforcement substantiel de la péréquation, qui permet aux communes les plus riches de venir soutenir les communes les plus pauvres. Aussi, la baisse de la dotation de l'État sera modulée en fonction de la richesse de la collectivité concernée.

Débat sur les orientations budgétaires

Ainsi, le débat sur les orientations budgétaires intervient dans un contexte marqué par une réduction importante des dotations globales de fonctionnement octroyées par l'Etat. Cette baisse n'est pas neutre quand on sait que les collectivités territoriales contribuent à près de 71% de l'investissement public de notre pays et que, par ailleurs, elle s'inscrit dans un contexte où la relance de l'activité économique, le soutien à l'innovation, le renforcement de la cohésion et de la solidarité territoriales, l'éducation, la formation professionnelle pour les jeunes ou encore l'accompagnement de la transition énergétique qui figurent parmi les principaux enjeux identifiés pour notre pays et nos concitoyens renvoient au cœur même des champs de compétences et des politiques des conseils régionaux.

De ce fait, les choix et les priorités que l'exécutif régional met en avant dans la définition de ses orientations budgétaires ainsi que ses arbitrages pour l'année à venir méritent une attention fine de la part de la société civile organisée que nous représentons et qui en observe et accompagne la mise en œuvre et les effets sur les territoires. A travers notre contribution, c'est l'expression de cet écho des attentes et des interrogations remontées des différents bassins de vie de la région qui sont ainsi problématisés, disséqués et mis en lien !

Midi-Pyrénées : panorama de l'économie

Selon une étude de Pôle Emploi publiée en août 2014, dans notre région, la croissance atteint +0,3% en 2013 par rapport à l'année précédente, soit près de 2000 emplois créés et elle demeure inférieure à +0,5% pour la 2^{ème} année consécutive.

Toujours Airbus

La progression est hétérogène selon les secteurs (3600 emplois pour le tertiaire, 260 emplois pour l'industrie, - 1750 emplois pour la construction, en réelle difficulté depuis 2 ans).

C'est surtout le secteur de l'aéronautique, grâce à Airbus, qui continue de porter l'économie régionale avec + 6800 emplois sur les 5 dernières années, et cette dynamique devrait se poursuivre dans les années à venir. Notre région fait partie des deux seules régions métropolitaines à créer de l'emploi en 2013. Mais les récentes statistiques trimestrielles sur les chiffres de l'emploi en Midi-Pyrénées dévoilées il y a quelques jours à peine par l'URSSAF Midi-Pyrénées montrent un recul de l'emploi, tous secteurs confondus, de 0,2% au second trimestre 2014. Une situation inédite pour la région. Dans une économie nationale en crise, elle reste malgré tout parmi les régions françaises les mieux classées.

Au vu de la situation et de l'actualité de certains secteurs, notre assemblée réagit.

Un plan d'urgence pour les travaux publics

Ainsi le CESER soutient l'organisation des Assises de la commande publique organisées le 12/11/14 par le Préfet de région, la Fédération Régionale des Travaux Publics et les collectivités avec la participation du Président de Région, Martin MALVY. Mais cette concertation que nous réclamons depuis 2 ans doit aussi déboucher sur un plan d'urgence qu'attendent les entreprises et les milliers de salariés concernés. C'est ce qu'ont su faire récemment la région Centre et la région Franche-Comté.

Pour le secteur du Bâtiment, il s'agit aujourd'hui d'avoir moins de lois et davantage de constructions puisque, hélas, en 2014, 250 000 logements seront construits au lieu des 500 000 envisagés.

La procédure de privatisation de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB)

Le dynamisme de l'industrie aéronautique m'amène à évoquer un sujet d'actualité brûlant qui concerne la privatisation en cours de l'aéroport de Toulouse Blagnac. Depuis le 11 juillet, il y a une procédure de mise en vente des parts de l'Etat dans l'acquisition de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, cela s'est décidé sans aucune concertation préalable avec les industriels de la filière aéronautique, dont Airbus et ATR, ce qui est inacceptable, pas davantage avec les partenaires sociaux. Le CESER n'a été ni informé, ni consulté, seules les collectivités actionnaires et la CCI de Toulouse ont reçu le cahier des charges de l'appel d'offres.

En effet, le cahier des charges rédigé par l'Agence des Participations de l'Etat ne prend pas en compte la situation des sociétés aéronautiques qui occupent 100 hectares sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire, ont déjà réalisé 200 millions d'investissements, et bénéficient de conventions particulières pour les vols d'essais, ni les 300 hectares de foncier disponibles qui doivent être préservés pour le développement économique.

Si cette privatisation a lieu, on peut s'interroger sur divers points : Quel sera le montant

des loyers pour la chaîne des sous-traitants qui sont implantés sur le site ? Seront-ils traités comme ils le sont sur les autres plates-formes aéroportuaires avec des loyers multipliés par 5 en quelques années ?

La valorisation « au mieux » des intérêts de l'Etat est une stratégie de court terme qui va à l'encontre de l'intérêt général de la France et de son industrie aéronautique, leader mondial dans son domaine, ce qui exige une stratégie de long terme qui doit sécuriser cette activité sous peine de connaître le chemin des délocalisations.

Nous connaissons maintenant les sept concessionnaires intéressés français ou... chinois ; ils seront d'abord préoccupés de « rentabiliser leurs investissements... » Que deviendra l'industrie aéronautique à Toulouse quand le foncier nécessaire à son développement sera introuvable ou à des prix prohibitifs ?

Parce qu'Airbus et ATR représentent pour le bassin toulousain 80 000 emplois avec la sous-traitance, parce que Toulouse Métropole, le Conseil Général, le Conseil Régional ont su investir et investissent encore pour développer cette industrie stratégique et cofinancent l'amélioration des accès à la plateforme, parce que le développement économique d'ATB est intimement lié à celui de l'aéronautique, **j'ai demandé la suspension de la procédure d'appel d'offres, la modification du cahier des charges pour introduire des dispositions sécurisant réellement les industriels, les personnels ainsi que les collectivités, celles-ci ayant fait le choix de ne pas monter au capital, ce que l'on peut regretter aujourd'hui.**

Nous savons déjà que notre déclaration du 13 octobre a été utile, puisque le Président d'Airbus a reçu le 20 octobre un courrier du Premier Ministre prenant en compte nos demandes : sécuriser les industriels et la filière aéronautique par une nouvelle AOT jusqu'en 2070 et par la signature de diverses conventions notamment sur les vols d'essai. Sur ce dossier difficile, j'ai informé le Bureau le 29 septembre, et j'ai travaillé en concertation étroite avec les industriels de la filière, j'ai fait part de mes démarches aux partenaires sociaux, collectivités et parlementaires destinataires de nos communiqués. Le Premier Ministre a su écouter et arbitrer. Le CESER était bien dans son rôle (cf. déclaration de presse du 23 octobre).

Poursuivons maintenant sur la situation économique de notre région. Midi-Pyrénées est au 8^{ème} rang des régions françaises au regard du PIB, qui atteint un montant de près de 78,5 milliards d'€ en 2011. Les perspectives de croissance du PIB pour 2015 n'augurent pas d'une reprise franche de l'emploi. Néanmoins, la construction aéronautique et spatiale permet à la région d'être excédentaire.

Quant au taux de chômage, il s'établit à 10% au 1^{er} trimestre 2014, un niveau proche de sa valeur maximale sur les 30 dernières années, plaçant notre région en 8^{ème} position des régions ayant les plus forts taux de chômage. On dénombre ainsi 240.000 demandeurs d'emploi en Midi-Pyrénées, mais aussi l'existence de 84.500 postes de travail disponibles en 2014.

23% des publics durablement inscrits au chômage (depuis plus de 2 ans) sont des seniors, des travailleurs handicapés et des peu diplômés, nous devons en avoir conscience. Notons aussi qu'il y a 7100 jeunes qui sortent du système de formation

sans qualification, ce qui reste préoccupant.

L'absence de sécurisation des parcours professionnels, la mobilité réduite des demandeurs d'emploi selon les bassins d'emploi constituent également des freins à la baisse du chômage.

Enfin, en dépit d'un plus fort dynamisme, la région peine à absorber un flux migratoire important.

Ce sont ces réalités que nous observons chacun à notre place dans nos territoires de vie et dans nos domaines d'activité et d'implication.

Ce sont aussi ces mêmes phénomènes et ces mêmes réalités socio-économiques que décrypte le monde de la recherche universitaire avec lequel nous avons noué des relations fortes d'échange et de partenariat depuis de nombreuses années...

Félicitations à Jean TIROLE

Et je veux à cet instant saluer tout particulièrement le travail de M. Jean TIROLE, dont les travaux portent sur la crise financière et la régulation des industries de réseau et du système bancaire. Ce chercheur a reçu, comme vous le savez, le prix Nobel d'économie il y a quelques jours et il est le troisième Français à se voir décerner cette prestigieuse distinction dans cette catégorie (*après Gérard DEDREU en 1983 et Maurice ALLAIS en 1988*).

Je l'évoque car Jean TIROLE, bien qu'il ait acquis ces dernières années une renommée internationale, est resté fidèle à l'université de Toulouse depuis 1991, date à laquelle il est revenu de l'université américaine du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Il est l'un des fondateurs de l'Institut d'économie industrielle, qui reste jusqu'à ce jour le berceau de ce qu'on appelle l'« école de Toulouse » en économie. Ces retombées sont aussi pour les universités de Toulouse, je pense notamment à Toulouse I Capitole que préside notre collègue Bruno SIRE. Cela n'oblige pas d'être d'accord avec toutes les préconisations, mais on reconnaît la valeur des travaux de recherche.

J'en viens à présent sur un autre registre d'actualité sur lequel notre Assemblée mérite de porter son attention...

Apprentissage : convention d'objectifs et de moyens Etat-Région-Partenaires économiques et sociaux

Concernant les jeunes et leur insertion professionnelle qui est affichée comme l'une des préoccupations majeures du gouvernement, de récentes mesures notamment en faveur de l'apprentissage ont été dévoilées.

Elles doivent permettre l'augmentation du nombre de jeunes en alternance estimé à 426.000 aujourd'hui, pour atteindre les 500.000 en 2017. En effet, en 2013, le nombre de contrats d'apprentissage a connu un recul de 8% alors que près de 70% des apprentis trouvent un emploi durable à la fin de leur formation et que l'apprentissage apparaît par conséquent comme l'un des chemins les plus sûrs pour trouver un emploi. Parmi les mesures décidées, il y a 200 M€ supplémentaires en faveur des CFA et des employeurs d'apprentis, une nouvelle prime de 1000 € à toute entreprise (entre 50 et

250 salariés) embauchant un premier apprenti, une prime de 2000 € pour les TPE (- de 11 salariés)...

En matière d'apprentissage, il existe de fortes disparités régionales. Il y a une forte baisse du nombre de contrats d'apprentissage en Limousin, Bretagne, Alsace. Quant à notre région, elle affiche une quasi stabilité grâce à la politique volontariste de la Région qui accorde des moyens financiers importants (77 M€ en 2014) en faveur de l'apprentissage et l'alternance du CAP jusqu'au niveau ingénieur (formation d'Ingénieurs en e-santé à Castres, formation d'ingénieur en mécanique à Rodez).

Le CESER comprend la nécessité d'optimiser les moyens existants pour faire évoluer la carte des formations, il y a en effet plus de 700 formations différentes dispensées en Midi-Pyrénées !!!

Suite à la conférence sur l'apprentissage et l'alternance organisée le 18 septembre 2014 à l'initiative du CESER, de la CCI Haute-Garonne et de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Midi-Pyrénées, j'ai proposé que, dans chaque région, à l'initiative des Préfets de région et des Présidents de Régions, soient réunis tous les acteurs concernés pour travailler ensemble à l'élaboration d'un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance afin de parvenir à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat, le Conseil Régional, et les partenaires économiques et sociaux. C'est aussi ce que nous avons proposé dans notre rapport de juin 2013 en faveur de l'emploi durable.

Ce serait un signal positif fort en direction de la jeunesse et une contribution utile à la résolution des problèmes de notre pays, car l'apprentissage est un outil d'insertion et de réussite ! En exemple, on peut citer le Campus des Métiers du Lot à Cahors avec 80% de contrats en CDI après la formation, ou encore Airbus formant et embauchant 1000 apprentis par an pour ses propres besoins et ceux de la filière.

CREFOP (Conseil régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle)

Sur ce même sujet de la formation et de l'orientation des jeunes, je souhaite vous faire part d'une demande que j'ai exprimé en votre nom. En effet, au cours de ces dernières années, l'attachement de notre assemblée pour les mesures d'accompagnement en faveur des jeunes Midi-Pyrénéens n'a jamais été démenti et il a justifié notre implication au sein du CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle). Avec l'entrée en vigueur de la loi de refonte de la formation professionnelle adoptée le 5 mars dernier, les CCREFP se trouvent fusionnés avec le Conseil régional de l'emploi pour constituer le CREFOP : **Conseil régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.**

A la lecture du décret interministériel n°2014-1055 du 16 septembre 2014, relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du CREFOP, il apparaît que la participation des CESER dans cette instance n'est envisagée ni en qualité de membres ni même de membres associés. Mention est faite des CESER, de façon très indirecte,

dans la mesure où il est seulement prévu que leurs études et travaux d'observation pourront servir d'appui aux délibérations des CREFOP.

Compte tenu de notre contribution aux travaux du CCREFP, j'ai sollicité par courriers auprès du Préfet de Région et du Président du Conseil régional, qui doivent la co-animer, que le CESER de Midi-Pyrénées soit associé au sein cette nouvelle instance que constitue le CREFOP et qu'il puisse y siéger officiellement afin de continuer à porter ses positions.

Au moment où les notions de concertation et de participation de la société civile organisée aux processus de décision publics apparaissent comme la garantie d'une véritable « démocratie du dialogue », l'absence de représentation du CESER constituerait d'évidence un recul difficilement compréhensible.

La réforme territoriale

Les collectivités territoriales doivent également participer à l'effort de redressement du pays, aux côtés de l'Etat.

La réforme de l'administration territoriale de la République engagée début 2014 répond à l'objectif affiché de générer des économies en même temps qu'il s'agit d'améliorer la gouvernance territoriale et de contribuer à renforcer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques mises en œuvre dans les territoires.

Cette volonté se traduit par un développement de l'échelon régional en essayant de clarifier les compétences des Régions mais aussi en donnant à ces dernières une assise et un poids plus importants sur le plan géographique, démographique et économique.

Les Régions doivent pouvoir véritablement être à même de remplir leurs missions et de soutenir le développement économique local ; leur action doit, cela étant, pouvoir se déployer sur des territoires cohérents, tenant compte des mobilités de population entre bassins de vie et bassins économiques.

C'est pourquoi suite aux projets de loi du gouvernement, une carte non définitive de 13 régions (au lieu des 22 actuelles) a été adoptée par l'assemblée nationale le 23 juillet 2014. Le débat au sein du parlement se poursuivra prochainement pour l'adoption du projet de loi sur la carte régionale puis de la dernière loi portant sur les compétences des collectivités dont l'examen a été reporté aux mois de novembre et décembre. Le Sénat a porté à 15 le nouveau nombre des régions, sortant l'Alsace et le Languedoc-Roussillon des fusions votées le 23 juillet par l'assemblée nationale.

Mais un certain nombre d'interrogations subsistent, notamment sur les économies réelles que sont censés générer ces regroupements régionaux.

Si le freinage de la dépense locale est présenté comme une nécessité, ainsi que l'a rappelé la Cour des comptes, la contribution des Régions redessinées devrait être limitée. Leur budget total ne dépasse pas à ce jour 28 milliards d'euros, soit 12% du budget total des collectivités (32% pour le bloc communal).

Des économies substantielles peuvent être attendues au niveau des communes et des intercommunalités par la mise en place de mutualisations effectives entre ces deux échelons locaux. La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM de janvier 2014 créant les métropoles) a mis en place des mécanismes fortement incitatifs à de telles mutualisations.

Pour l'Association des Régions de France, les économies que l'on peut attendre de la réduction du nombre de régions se situeraient en revanche moins en termes de budgets de fonctionnements que d'impact sur leur capacité d'intervention à travers la commande publique. Des économies, très marginales, pourraient à long terme être réalisées par la diminution du nombre d'élus et quelques suppressions de doublons, mais à court terme, ces fusions pourraient non seulement entraîner des coûts supplémentaires mais surtout se traduire par un fort impact sur l'investissement public et donc sur l'activité de certains secteurs économiques tel que celui du bâtiment et des travaux publics en charge de la réalisation des infrastructures (construction de lycées, infrastructures de transports, etc.).

Rapport du CESER sur la délimitation des régions

Comme vous le savez, le CESER de Midi-Pyrénées a engagé une réflexion sur cette réforme et en parallèle, au sein de l'Assemblée des CESER de France, des travaux sont menés au sein d'un groupe de travail que je préside pour définir le rôle nouveau des CESER dans les régions recomposées.

Le rapport de la section prospective du CESER sur la délimitation des régions, adopté par le Bureau le 29 septembre, a été présenté au Président du Conseil Régional le 1^{er} octobre. Ce travail élaboré avec l'appui d'experts composant la section – géographes, économistes, historiens, sociologues – compare les atouts et faiblesses des régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine. De très nombreux points ont été abordés, le budget des Régions, le montant des aides européennes, les secteurs industriels, de la recherche, de l'enseignement supérieur les transports... Ce travail honore notre assemblée.

Le rapport met en exergue deux logiques d'alliance très différentes :

- la fusion de Midi-Pyrénées avec l'Aquitaine, dont les tissus industriels sont tournés vers l'aéronautique et l'espace, pourrait exacerber une concurrence, notamment entre Toulouse et Bordeaux, ce qui pourrait contrarier et ne pas respecter l'objectif de former de grandes régions autour de métropoles.
- Le rapprochement avec le Languedoc-Roussillon entraînerait davantage une logique de complémentarité liée à leur forte différenciation.

Mais la puissance d'une région n'est pas une affaire de taille mais de compétences et de moyens.

Ce document d'étape peut encore évoluer. Un travail collaboratif se fera avec le CESER Languedoc-Roussillon pour confronter les points de vue sur la fusion à venir, à l'instar de ce qui a été fait entre les CESER d'Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin ou encore entre ceux de Champagne-Ardenne, de Lorraine, et d'Alsace ; il fera l'objet de débat dans le cadre de notre avis sur la réforme territoriale.

La Commission 6 élabore en ce moment un projet d'avis sur l'organisation territoriale de la République. Au-delà de l'aspect lié aux délimitations abordé dans le document de

la section prospective, ce travail sera consacré aux compétences, moyens, partenariats, rôle et place de l'Etat...

Un acte III de la décentralisation est attendu avec une clarification de la répartition des compétences ainsi que du rôle et de la place de l'Etat dans la nouvelle configuration de la France.

Lors du 10^{ème} Congrès de l'Association des Régions de France qui a eu lieu à Toulouse les 9 et 10 octobre, les Régions ont dévoilé 10 propositions pour réussir la réforme territoriale, en voici quelques exemples :

- L'ARF prône « la mise en cohérence des stratégies éducatives » : cela se traduit par la perspective de transfert de la gestion des collèges, afin d'assurer la réussite de tous en accompagnant les jeunes du collège à l'emploi ;
- Elle plaide également pour « l'expérimentation de la territorialisation du service public d'accompagnement vers l'emploi » et « la création d'une bourse régionale d'offres de stage et d'apprentissage » ;
- Concernant le développement économique, l'ARF propose que la Région soit la seule interlocutrice pour l'appui aux PME et ETI et que soit mis en place « un pacte de soutien en matière d'innovation ». Les Régions veulent obtenir un pouvoir économique de pilotage. La sortie de crise viendra du soutien accordé aux PME et TPE afin qu'elles développent leurs exportations ;
- Côté environnement, l'ARF souhaite « rassembler l'ensemble des schémas régionaux thématiques concernant l'aménagement du territoire » et que soit confiée aux Régions la compétence sur les espaces naturels sensibles. L'association demande également la création d'un « service public régional de l'efficacité énergétique » ;
- L'ARF souhaite d'autre part que soit désigné un responsable pour chaque politique publique, c'est-à-dire une compétence = un responsable ;
- Les ressources doivent être selon l'ARF adaptées aux missions des collectivités ;
- Enfin, l'ARF souhaiterait que l'Etat se recentre sur « la définition des grands objectifs de la nation et ses compétences régaliennes et de péréquation » et que soit repensée « la relation État-Régions ». L'association souhaite que soit confiée aux Régions « la possibilité d'adapter leurs politiques publiques aux réalités de leurs territoires ». Il s'agirait de transférer aux conseils régionaux un pouvoir de nature réglementaire.

Si certains points font consensus, d'autres, comme le périmètre des futures régions fait encore débat.

Le Premier Ministre VALLS qui a conclu ce congrès a fait plusieurs annonces reprenant à son compte un certain nombre des orientations présentées par les présidents de Régions dans leurs 10 propositions. Il a promis une « fiscalité économique » permettant de redonner un caractère plus dynamique aux ressources régionales qui sont « désormais inadaptées » dans la mesure où « les Régions n'ont quasiment plus d'autonomie fiscale ».

Il a également précisé que les Régions auront demain des compétences et des moyens renforcés, dans la perspective de l'examen au Parlement du projet de loi sur les compétences des Régions, qui débutera au Sénat mi-décembre. Les Régions

disposeront d'une « compétence exclusive » en matière de soutien aux acteurs économiques.

Ce texte, s'il est adopté sans trop de changements, renforcera également les compétences régionales sur la transition énergétique, les transports-mobilité ou encore l'aménagement du territoire.

Les deux textes, l'un sur la délimitation des régions et l'autre qui précise les compétences, devraient être adoptés à l'horizon de la fin de l'année. La bataille pour la reconnaissance de compétences élargies voire nouvelles va donc se poursuivre d'ici là...

Par ailleurs, le Premier Ministre a aussi estimé qu'il faudra aller plus loin quant au rôle des Régions « en matière de service public de l'emploi et de formation professionnelle », et il a proposé que, « sur les grands enjeux de notre pays — emploi des jeunes, formation apprentissage —, des conférences régulières Etat-Régions pour convenir d'objectifs communs »

Il a également promis un « effort supplémentaire » dans les contrats de plan Etat-Régions (CPER) 2015-2020 pour l'enseignement supérieur et la recherche, alors que l'enveloppe a été divisée par deux dans les propositions de l'Etat par rapport à la génération 2007-2013.

Pour finir sur ce sujet, je souhaite vous indiquer qu'en amont du congrès de l'ARF, l'Assemblée des CESER de France a également poursuivi lors de sa **journée du 8 octobre** sa réflexion sur la réforme territoriale et notamment sur le nouveau rôle des CESER dans les régions redessinées.

Nous devons négocier la mise en place d'un nouveau CESER dans les régions reconfigurées après le vote de la loi puisque comme le stipule le Code Général des Collectivités Territoriales, la région est constitué d'un conseil régional et d'un CESER. Nous devons discuter à quelle date il faudra installer un nouveau CESER après l'installation d'un nouveau conseil régional le 4 janvier 2016.

Projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse

Quelques précisions sur le projet de LGV Bordeaux-Toulouse : l'enquête publique a débuté le 14 octobre et se poursuivra durant 8 semaines.

Au nom du CESER, je ferai une lettre officielle au Président de la commission d'enquête publique pour rappeler le soutien unanime de l'assemblée en faveur de la LGV.

La Cour des Comptes vient de rendre public un rapport décapant sur les excès de la LGV qui garde sa pertinence financière, malgré l'attitude de l'Etat qui a accordé aux collectivités 230 arrêtés sur l'ensemble des lignes. Les décisions de construire ont été prises sans que soient assurées les modalités de financement.

Mais les métropoles du Grand Sud-Ouest européen, dont Toulouse et Bordeaux avec Agen représentent des aires urbaines supérieures à deux millions d'habitants, c'est-à-dire deux fois la démographie d'Aix-Marseille. Oui nos métropoles qui tirent la croissance économique doivent être desservies et mises en réseaux par la LGV.

TAFTA

Un dernier point que j'aimerais évoquer a trait au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement plus connu sous le nom de Traité de libre échange transatlantique (TAFTA) négocié entre les Etats-Unis et l'Union européenne prévoyant une zone de libre échange transatlantique en 2015.

L'évolution géopolitique du monde (l'émergence de titans économiques comme la Chine et l'Inde, l'attitude de la Russie sur le plan international...) a poussé les Etats-Unis à se rapprocher de l'Europe.

Ce projet de traité, accord de libre échange, négocié en secret jusqu'alors, vise à supprimer les droits de douane, à intégrer de nouvelles possibilités d'accès aux marchés des services (transports...), à favoriser l'accès réciproque aux marchés publics en aplanissant les obstacles réglementaires entravant la bonne marche du commerce, pour constituer la zone de libre échange la plus importante de l'Histoire couvrant 45,5% du PIB mondial, un marché de 800 millions de consommateurs, une sorte d « OTAN de l'économie ».

Le texte a été très largement validé par le Parlement européen (à 78%) le 23 mai 2013 mais les eurodéputés français constituaient une exception notable puisque une majorité d'entre eux s'y étaient opposés (26 contre, 13 abstentions).

Ce sont les dernières élections européennes de 2014 qui ont attiré l'attention de l'opinion publique sur ce projet, qui progressait jusque-là dans l'ombre. Beaucoup redoutent les retombées négatives du traité s'il venait à être adopté. Certains d'entre vous avaient déjà alerté l'assemblée sur le sujet.

En effet, la signature et la mise en application de TAFTA obligerait l'Etat français à adapter ses lois et règlements pour être en conformité, ce qui aurait des conséquences sur toutes les collectivités et les citoyens. Le traité menace en effet les normes sociales, sanitaires et environnementales qui sont des protections pour les citoyens.

Par ailleurs, le texte permettrait aux entreprises d'attaquer un Etat signataire devant un tribunal d'arbitrage indépendant. Ce point est très contesté. Ainsi, pour illustrer, si ce mécanisme est mis en place, la France pourra être sanctionnée financièrement si elle empêche une multinationale américaine de concurrencer librement une entreprise française sur son territoire, le débat n'est pas achevé.

Conclusion

Je tiens aussi à saluer l'équipe administrative du CESER qui grâce à l'investissement personnel de la Directrice, Guylaine ASTRUC, et son équipe a aussi réussi en plus du travail quotidien à organiser les sessions de formation des conseillers aux finances publiques et la 10^{ème} Conférence des CESER de France à la veille du Congrès des Régions de France et la préparation de cette assemblée.

Cela mérite nos remerciements et notre respect ! Je vous remercie.

CONTRIBUTION DU CESER

AU DEBAT SUR

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

DE LA REGION MIDI-PYRENEES

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	25
L'ANALYSE GENERALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	27
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015	29
I – L'ÉDUCATION, LA FORMATION, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE	29
A – LES LYCEES.....	29
B – LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE.....	31
C – L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE.....	33
II – L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI	36
A – L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT.....	36
B – LE TOURISME.....	37
C – L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ESPACE RURAL.....	38
D – L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES TPE, PME/PME.....	38
III – LES POLITIQUES RÉGIONALES CONTRACTUELLES	39
A – L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.....	39
B – LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	41
IV – LA SOLIDARITÉ ET LE LIEN SOCIAL	43
A – L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LES STRUCTURES ASSOCIATIVES.....	44
B – LE SPORT.....	44
C – LA VIE ASSOCIATIVE ET LA CITOYENNETÉ.....	44
V – LA MAITRISE DES ORIENTATIONS ET DES POLITIQUES RÉGIONALES	45
A – LA PROSPECTIVE, L'ÉVALUATION, ET LA PERFORMANCE.....	45
B – LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2015-2020.....	45
CONCLUSION	47
CONTRIBUTIONS AU DÉBAT	51
ANNEXES	103
I - ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS DEPUIS 2005.....	103
II - OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA REGION MIDI-PYRENEES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013.....	109
GLOSSAIRE	119

PREAMBULE

Le Bureau du Conseil économique social et environnemental, réuni le 29 septembre 2014 a décidé que l'expression sur les Orientations Budgétaires 2015 de la Région Midi-Pyrénées se ferait sous forme d'un débat sans vote lors de l'Assemblée Plénière du 27 octobre 2014.

En effet, compte tenu de la décision de la Région d'avancer au 29 octobre 2014 son Assemblée Plénière à laquelle seront débattues ses Orientations Budgétaires, et surtout compte tenu de la mobilisation des Commissions du CESER sur d'autres projets d'avis, il n'était matériellement pas possible de réaliser un projet d'avis, comme c'est normalement le cas sur ce sujet.

Le CESER aurait souhaité disposer du temps nécessaire pour élaborer son expression à travers un projet d'avis. Dès à présent, il demande pour l'examen des Orientations Budgétaires 2016, qui devraient être impactées par la Réforme de territoriale, que la Région les lui présente suffisamment tôt.

Toutefois, un document, support au débat du CESER, a été réalisé par la Commission « Budget - Finances - Politiques contractuelles et Planification – Evaluation », avec l'apport des autres Commissions du CESER.

Les expressions des groupes seront jointes au document de présentation, concrétisant ainsi l'expression du CESER.

L'analyse des Orientations Budgétaires est complétée par deux annexes : le suivi des ratios financiers relatifs à la situation financière du Conseil Régional et la note d'observation du Compte administratif 2013, validée par le Bureau du CESER le 29 septembre 2014.

L'ANALYSE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

La trop faible croissance économique enregistrée en 2014 et les perspectives pour l'année 2015 ne permettent pas d'envisager à court terme une amélioration de la situation économique et sociale de la France.

La politique économique menée aux niveaux européen et national n'ont pas permis d'améliorer les comptes publics nationaux et le montant de la dette publique a atteint à la fin du 2nd trimestre 2014, les 2 023,7 Mds € (95,1% du PIB), en hausse de 1,4% sur trois mois et de 3,9% sur un an.

Pour la période 2014-2017, l'Etat a décidé de diminuer chaque année les dotations versées, en imposant une contribution des Collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, équivalente à leur part dans la dépense publique.

Pour les Régions, cette baisse de dotations représente 1,5 Md€ et pour la Région Midi-Pyrénées, -152 M€ sur la période 2014-2017, dont -8,2 M€ au titre de l'année 2014 et -28,2 M€ au titre de l'année 2015.

En comparaison des autres Régions françaises, le CESER observe la bonne santé financière de la Région Midi-Pyrénées. Il observe le bon niveau de dépenses de fonctionnement et d'investissement qui positionne la Région au 7^{ème} rang des Régions métropolitaines hors Ile de France. A l'observation des Comptes administratifs 2013 des Régions, la Région Midi-Pyrénées se distingue comme l'une des Régions qui dégage le plus d'autofinancement brut par habitant (88€/hab), qui a un taux d'épargne les plus élevé (27%). En matière d'emprunt, la Région a l'endettement le moins élevé par habitant (89€/hab.) et une capacité de désendettement de 1 an.

Toutefois, le CESER observe sur l'année 2013, une dégradation certes faible de l'autofinancement brut et du taux d'épargne brut de la Région due en partie à son choix de se désendetter par anticipation en cours d'année, ce qui a eu comme conséquences des charges exceptionnelles d'un montant de 7,2 M€.

Dans le cadre des Orientations Budgétaires 2015, le CESER note que la Région affiche sa volonté de poursuivre les actions engagées lors des années précédentes. Pour ce faire, la Région prévoit de continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges financières pour maintenir ses investissements avec un recours plus important à l'emprunt du fait d'une diminution de son autofinancement.

En termes de recettes, alors que les dotations versées par l'Etat vont diminuer, le CESER prend acte de l'attribution à la Région de la nouvelle taxe d'apprentissage « révisée ». Cette recette, en lien direct avec la compétence qu'elle exerce en la matière, devrait lui donner des recettes attendues dynamiques, en raison de l'assiette de calcul, même si la Région ne bénéficiera pas du pouvoir de taux.

Le CESER note aussi que la Région devient autorité de gestion des fonds FEDER-FSE-FEADER pour la programmation 2014-2020, et va gérer à ce titre 1,8 Mds € sur la période. Le CESER souhaite que ce pilotage donne un effet de levier important pour les politiques régionales en lien avec les priorités retenues dans le programme opérationnel (PO).

Ce pilotage par la Région devrait aussi donner plus de réactivité dans le traitement et l'accompagnement des porteurs de projets.

Compte tenu des perspectives d'évolutions des recettes de la Région, le CESER ne peut qu'entrevoir une dégradation de sa situation financière dans les prochaines années avec des diminutions de son épargne brute et de sa capacité d'autofinancement et une augmentation de sa dette, dans la mesure où la Région souhaite maintenir son niveau d'intervention tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au cours de l'année 2013, le taux de réalisation des dépenses budgétées (CA / BP+DM) s'est amélioré aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissement. Aux regards des stocks d'autorisations de programmes (investissement) restant encore à financer en augmentation sur 3 dernières années, dans la mesure où il est possible d'anticiper la réalisation de projets dans certains de ses programmes, le CESER appelle la Région à mobiliser plus l'emprunt pour les financer.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Le CESER présente des observations portant sur certaines orientations développées dans le document du Conseil Régional, à savoir :

- L'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche,
- Le développement de l'économie,
- L'aménagement et le développement des territoires,
- Le développement durable, les transports et les infrastructures,
- La santé, les affaires sociales,
- La culture, le sport, la vie associative et la citoyenneté,
- La prospective, l'évaluation et la concertation citoyenne.

Les observations sur ces orientations budgétaires seront développées et complétées dans le cadre du projet d'avis sur le Budget primitif 2015 de la Région Midi-Pyrénées.

I – L'EDUCATION, LA FORMATION, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A - LES LYCEES

1 - La mise en œuvre d'une nouvelle compétence : la maintenance informatique

Notre société se doit d'intégrer, mais aussi d'anticiper, dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) l'évolution des nouvelles technologies, notamment en équipements, logiciels informatiques et réseaux. A ce titre, le CESER observe que le recours, par la Région, à une plateforme de télémaintenance correspond à une gestion moderne de cette nouvelle mission.

Cependant, le CESER considère qu'il est important de garder une réponse de proximité, pour des demandes urgentes des EPL, qui pourraient gêner ou altérer la qualité de leurs enseignements.

Cette réponse de proximité pourrait être apportée par une personne référente, sur le terrain, experte dans le domaine.

Quelle que soit la réponse choisie, et dans une plus large mesure, le CESER considère que la maintenance informatique, ainsi que l'assistance de proximité (de terrain), sont des nouveaux « métiers » de la Fonction Publique Territoriale (FPT) qui nécessitent la création de véritables statuts qui permettront de reconnaître les qualifications des agents et de pérenniser leurs emplois dans le cadre de la FPT.

Enfin, le CESER reste attaché à la mise en place d'une évaluation du dispositif choisi par la Région, dans des délais courts dans un premier temps (un an par exemple) afin de voir si la formule choisie correspond aux attentes des utilisateurs et pouvoir la

réadapter en conséquence. Cela supposera d'avoir intégré, en amont, dans les clauses du cahier des charges du marché public, un volet permettant une évolution du système.

2 – Les investissements pour l'adaptation des locaux d'enseignement

Le CESER note les efforts conséquents que la Région apporte, depuis de nombreuses années, aux lycées, en matière d'investissement (nouveaux lycées et rénovation des anciens) et s'en félicite.

Néanmoins, au regard des projections de population à horizon 2030 que l'INSEE a pu fournir, le CESER s'interroge sur les difficultés que certains établissements pourront rencontrer dans un avenir proche, par exemple dans le muretain, le volvestre ou bien encore l'agglomération toulousaine.

Des situations difficiles, telles que des classes surchargées et/ ou dans des préfabriqués, ont (ou auront) des conséquences certaines sur la qualité des enseignements de ces établissements.

Considérant qu'il est nécessaire d'anticiper les demandes à venir, le CESER encourage vivement que, lors de la préparation des futurs marchés, ces restructurations soient prises en compte dans les commandes publiques et en particulier sur la mise en accessibilité des bâtiments qui a pris du retard

3 – La maîtrise des dépenses de fonctionnement, les économies d'énergie

Le CESER note avec satisfaction les prévisions d'économie de 30% de la Région en matière de maîtrise des dépenses d'énergie des lycées, plus le fait qu'une quote-part financière de ces économies soit reversée aux établissements qui se mobilisent sur cette opération.

4 – L'appui aux élèves, aux familles et à l'éducation

Le CESER souligne le maintien des aides de la Région, en direction des familles les plus modestes, sans aucune baisse, malgré un contexte économique très contraint.

En effet, le CESER est fortement attaché au principe citoyen qu'est la solidarité qui renforce le principe républicain de fraternité ; à ce titre, il est important que l'ensemble des jeunes du territoire puisse étudier dans les mêmes conditions, les meilleures possibles.

B – LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

1 - La Formation professionnelle

a - la formation professionnelle pour la qualification des Midi-Pyrénéen(e)s

S'agissant des nouvelles compétences transférées aux Régions, en Midi-Pyrénées, la situation n'est pas tout à fait inconnue. Des diagnostics territoriaux ont été menés et un schéma régional de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux compétences de base (SCRIBE) a même été signé par différents acteurs concernés (Préfecture, rectorat, DRAAF et l'ACSÉ¹). Dans le cadre de la démarche participative de la construction de ce schéma, la Région y a été associée afin d'articuler au mieux ce schéma avec les orientations stratégiques du CPRDF, même si elle n'était pas signataire du document final.

Le CESER invite donc la Région à se saisir de l'existant qui constitue, tout de même, une base de travail importante à reprendre et actualiser afin de pouvoir engager des actions le plus rapidement possible, car les publics directement concernés sont en situation de grande fragilité.

Le CESER regrette que n'apparaisse aucune information concernant les montants financiers qui leur seront consacrés.

Le CESER voit en ce transfert de compétences l'occasion de créer une nouvelle dynamique en région, sur ces sujets, tant en termes d'orientations politiques que financières. Le CESER souhaiterait, par ailleurs, être associé aux futures réflexions qui pourront être engagées sur le sujet.

S'agissant du SPRO (service public régional de l'orientation), le CESER se félicite que les MCEF soient désormais partie intégrante du « réseau rénové et optimisé support principal du futur SPRO » qui s'inscrira dans une démarche de labellisation Cité régionale des Métiers. En effet, l'année dernière, le CESER s'interrogeait sur les missions et le devenir des MCEF, particulièrement après le désengagement de l'Etat dans leurs budgets de fonctionnement.

Le CESER se félicite donc qu'une évaluation du dispositif ait été conduite par la Région afin d'en améliorer les statuts juridiques et le fonctionnement, en concertation avec les personnels de ces structures, et de les inscrire dans ce nouveau cadre. Une nouvelle dynamique s'engage maintenant pour les MCEF, véritable lien formation – emploi sur les territoires midi-pyrénéens.

Le CESER se pose toutefois deux questionnements :

- quelle sera la formation des personnels des MCEF pour répondre à leurs nouvelles missions ?

¹ ACSÉ : agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

- quelle coordination des missions et des supports pourra être mise en place avec les autres acteurs de l'orientation, particulièrement le service académique d'information et d'orientation (SAIO), de compétence Education nationale, qui anime et coordonne l'activité des centres d'information et d'orientation (CIO) ?

Le CESER rappelle sa proposition faite à la Région de mettre en place une Gestion territorialisée des emplois et des compétences (GTEC) dans les bassins d'emploi de Midi-Pyrénées avec tous les acteurs, en lien avec les compétences des branches professionnelles.

b - La mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2012 - 2016

Le CESER constate que la politique de la Région, dans ces domaines, s'est correctement mise en œuvre.

Les neuf diagnostics territoriaux, très complets, élaborés par la Région, ont permis de faire émerger des pistes d'amélioration et notamment faire évoluer les quotas de certaines formations au regard de la demande locale ainsi que d'en implanter d'autres sur les territoires de la région.

c - L'École régionale de la Deuxième chance

Le CESER constate et regrette qu'il n'y ait toujours aucun engagement concret quant à la mise en place d'une antenne territoriale de l'école de la deuxième chance, en-dehors de la métropole toulousaine.

Le CESER est conscient que, du fait du désengagement de l'Etat dans la participation financière de ces écoles, les négociations avec les partenaires locaux doivent être ardues et que sans l'assentiment plein et entier de ces derniers, le projet ne pourra pas réussir. Pour autant, le CESER rappelle qu'il s'agissait d'une volonté politique forte de la Région de répondre à la demande de jeunes des territoires, (très) éloignés du système et ayant, eux aussi, besoin d'un dispositif d'accompagnement et de prise en charge globale.

2 - L'Apprentissage

a - L'apprentissage pour faciliter l'insertion professionnelle

S'appuyant sur les derniers chiffres publiés par la DARES² et les témoignages de membres de notre Assemblée représentant les différentes chambres consulaires de Midi-Pyrénées, le CESER tient à alerter la Région sur la situation préoccupante de

² Contrats en alternance (mensuel) – contrat d'apprentissage / données provisoires – DARES (17/10/2014)

l'apprentissage qui risque de s'aggraver dans les mois à venir. Après une stabilité globale des effectifs ces dernières années, en Midi-Pyrénées, la tendance est désormais à la baisse, plus ou moins forte selon le département. Cela ne sera pas sans conséquences pour les centres de formation les plus touchés qui seront soumis à de fortes difficultés financières.

Le CESER a listé quelques unes des raisons expliquant cette baisse des effectifs :

- La situation économique difficile des entreprises, surtout les PME- TPE,
- Les contraintes réglementaires de certains secteurs d'activités (sécurité, hygiène, etc),
- Les contraintes d'âge,
- La concurrence directe d'autres dispositifs fortement mis en avant par le gouvernement comme l'auto-entrepreneuriat (moins de contraintes réglementaires et pas de collaborateur salarié).
- Le rôle du maître d'apprentissage qui n'est pas suffisamment valorisé : il est très difficile d'en recruter des nouveaux et il y a surtout une démobilité des anciens.

En outre, l'incertitude concernant le maintien et surtout le montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire de formation, versée par les Régions aux employeurs d'apprentis, a participé à la démobilité des maîtres d'apprentissage et à la perception d'un sentiment de négation de leurs rôles et missions quant à la formation des apprentis.

L'apprentissage est en danger alors même que les résultats sont probants :

- tant en matière d'élévation des niveaux de qualification des apprentis avec, par exemple, le développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur ;
- que d'insertion professionnelle des apprentis.

Enfin, si les contrats d'apprentissage enregistrent des baisses, le CESER observe que les contrats de professionnalisation pour les jeunes ne sont pas en reste. La situation de l'alternance, dans son ensemble, est donc à surveiller très attentivement.

Le CESER demande l'élaboration d'un Plan régional de l'apprentissage.

C - L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation sont des vecteurs conjoints du développement de la connaissance, de l'économie et de l'emploi. C'est pourquoi, dans le contexte de crise socio-économique que traverse le pays et malgré le fait que le CPER ne débute qu'en 2015 (signature prévue en décembre 2014), le CESER note avec satisfaction l'importance que la région continue à porter à l'effort de recherche et d'innovation, et la modernisation des structures et des dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche.

Ainsi le CESER note avec satisfaction la mise en œuvre du programme opérationnel des fonds européens FEDER 2014-2020 qui se matérialise par la création d'une ligne de programme FEDER en investissement et d'une ligne FSE en fonctionnement.

1 – L'enseignement supérieur

Le CESER note la poursuite de la politique de sites en région, qui prendra en compte la réforme territoriale à venir.

Si le CESER a toujours fortement soutenu cette politique considérant qu'elle constituait un levier très important en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées, le CESER ne souhaiterait pas que le volet recherche disparaisse des textes (comme c'est le cas page 60) et donc du champ d'action de la Région. En effet, le CESER réaffirme ici que le développement de l'offre de formation supérieure dans les territoires doit être corrélé à la présence d'activités de recherche et de transfert de technologies.

2 – La Recherche

Le CESER recommande cependant de réfléchir à des thématiques qui pourraient être transverses aux filières économiques parallèlement identifiées en terme économique dans le but d'organiser un maillage plus étroit entre recherche publique et les entreprises, plus particulièrement les TPE et PME des territoires environnants. Ces thématiques pourraient plus particulièrement croiser les orientations de l'usine du futur (*cf avis Usine du Futur du CESER*)

Le CESER note avec satisfaction que la Région entend favoriser les groupements et collaborations thématiques ou territoriales dans des secteurs prioritaires en confirmant des appels à projets qui ont permis la structuration de filières (AEROSAT, ECO-Innovation-Énergie, EPICURE, Laperouse et AgileIT).

Tout en ressoulignant le soutien maintenu, par la Région, aux sites hors Toulouse motivé par une volonté de meilleur accès à l'enseignement supérieur, le CESER rappelle que leur durabilité est fortement liée au soutien pour les activités de recherche et transfert de technologie qui s'y développent et qui sont le plus souvent une réelle opportunité pour les PME/PMI de ces territoires. Le soutien à ces sites doit donc poursuivre et renforcer l'existant (financement de bourses de thèses, soutiens aux plateformes technologiques,...)

Le CESER se félicite aussi de l'engagement de la Région qui se prolonge dans deux opérations : l'implantation du CEA-Tech et l'accompagnement de l'installation de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) « Aéronautique espace et systèmes embarqués ». Ces deux opérations visent à accompagner le transfert de technologie et le CESER recommande que ce type de transfert soit l'objet d'une attention particulière

dans les années à venir sur l'ensemble du territoire régional (Midi-Pyrénées ou nouvelle entité régionale élargie).

Par transfert de technologie, le CESER se réfère à la chaîne de valorisation des fruits de la recherche fondamentale et appliquée dans tous les domaines de la connaissance : réelle synapse entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. Le CESER rappelle que le développement de l'économie de la connaissance permettra d'assurer le dynamisme de l'économie régionale et, in fine, la création d'emplois durables. L'avis du CESER sur cette question précisément du « transfert de technologie sur l'ensemble du territoire régional » sera présenté le 12 Novembre prochain.

Ainsi, afin de mieux articuler et coordonner les outils et structures de transfert de technologies existants dans le territoire, le CESER émet plusieurs propositions dans cet avis dont on peut citer ici quelques unes qui peuvent éclairer les Orientations budgétaires 2015 :

- Le CESER préconise qu'une des structures existantes (site universitaire, site de recherche finalisée par exemple ou selon les cas d'autres structures territoriales) soit désignée pour animer et coordonner les réseaux de l'innovation sur le territoire concerné. Ces structures, dénommées « Plateaux de l'innovation » pourraient mettre en réseau les acteurs et clarifier le rôle des diverses structures en place sur le territoire. Cela permettrait également de rendre la politique de site plus performante en lien avec l'économie locale.
- Le CESER adhère à la politique des filières telle qu'elle est développée par la région et qui doit se décliner en harmonie avec l'économie territoriale. Des « relais territoriaux » de ces filières qui réuniraient pouvoirs publics, chefs d'entreprise, syndicats, enseignants et chercheurs pourraient être adossés aux plateaux de l'innovation tels que préconisés ci-dessus.
- Le CESER note avec satisfaction le réel effort de la région pour renforcer les liens entre monde de la recherche et de l'entreprise. L'effort entrepris, notamment, pour l'accompagnement des bourses de doctorants est très appréciable. Le CESER recommande également de favoriser la mobilité des étudiants de Masters se destinant à la recherche et des post-doctorants dans les petites entreprises.
- Le CESER recommande enfin qu'un réel travail de valorisation des collaborations entre laboratoires de recherche publics et entreprises soit mis en place.

II – L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

A - L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

1 - L'Industrie du futur

Le CESER a souhaité, dans son avis sur l'industrie³, imaginer le développement de l'emploi et des métiers de demain dans les PME/PMI, par la concentration des efforts privés et publics régionaux, en prenant en compte les impacts sociaux et sociétaux.

Ces travaux ont permis d'identifier des enjeux majeurs :

- Favoriser les filières à valeur ajoutée territoriale et celles implantées régionalement
- Soutenir les filières au travers des clusters
- Ancrer les entreprises sur le territoire
- Planter l'usine du futur

Et de construire de nombreuses propositions autour de quatre axes :

- Soutenir la création et la structuration des clusters pour les filières d'avenir régionales
- Compléter les chaînes de valeur et valoriser les compétences de chaque filière d'avenir
- Faire émerger des projets industriels régionaux
- Piloter le développement industriel régional

Si globalement les Orientations budgétaires 2015 peuvent remplir ces conditions le CESER souligne néanmoins que parmi les filières citées dans les Orientations budgétaires, n'apparaît pas la filière chimie. Outre la référence à la valorisation carbone renouvelable, qui n'est qu'une des composantes de la chimie du végétal, le soutien de ce secteur transverse, au même titre que les filières numérique ou robotique, pourrait permettre une montée en gamme des très nombreuses entreprises qui l'utilisent, sans être spécialisées, et également parce que la réglementation REACH et la chimie du végétal dans son ensemble peuvent être l'opportunité de créer de nouvelles unités de production pour de nouvelles molécules et de nouvelles matières premières. La filière Bois n'est pas non plus citée dans les filières industrielles d'avenir alors que la ressource est disponible en abondance mais insuffisamment exploitée et valorisée notamment pour les filières nobles du meuble et de la construction.

2 - Le Développement économique équilibré dans les territoires

Le CESER note avec satisfaction la priorité que la Région entend accorder à l'aménagement numérique du territoire régional dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ainsi que l'annonce de l'accompagnement financier, en 2015, des

³ Avis « Quel futur industriel pour Midi-Pyrénées ? » - 24/06/2014

premiers projets départementaux de déploiement du Très Haut Débit. Le CESER est en effet convaincu qu'il s'agit là d'une problématique essentielle pour l'aménagement et le développement futur de Midi-Pyrénées, qui, mal prise en compte, peut être cause de fracture à la fois sociale et territoriale. Pour les années à venir, le défi est donc bien d'équiper au plus vite l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées pour permettre l'accès de tous aux réseaux de communication à Très Haut Débit.

Comme il a déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, le CESER appelle donc la Région à accroître significativement ses engagements financiers, en partenariat avec les départements, afin d'accélérer la réalisation des réseaux utiles pour la compétitivité et l'attractivité des territoires en Midi-Pyrénées. Dans la perspective de l'actualisation en 2015 du schéma régional d'aménagement numérique du territoire, il invite d'ailleurs la Région à jouer pleinement son rôle de coordonnateur, notamment pour éviter les effets « frontières » entre départements et/ou entre réseaux, voire un rôle de correcteur d'inégalités, par un soutien privilégié aux territoires de faible densité de population et d'activités, délaissés par les initiatives privées.

Dans ce domaine, le futur CPER doit aussi être l'occasion d'affirmer le rôle premier que la Région doit jouer pour mettre en cohérence et coordonner l'action des multiples acteurs concernés ainsi que pour assurer les tâches d'intérêt mutuel comme, par exemple, la construction et l'entretien d'un SIG relatif aux réseaux de télécommunication publics et privés, ou les actions de formation-information nécessaires.

B - LE TOURISME

Les Orientations budgétaires 2015 présentent des objectifs précis et ambitieux, des actions répondant au spectre très large des activités et filières du tourisme et un suivi quantitatif et qualitatif, outil de pilotage nécessaire à l'appréciation des politiques.

Si une grande partie des actions non détaillées dans les Orientations Budgétaires peuvent répondre aux propositions présentées dans son avis sur le Tourisme⁴, sous les deux axes « développer une offre touristique de qualité » et « organiser la filière touristique » le CESER souligne néanmoins qu'un point nécessaire et primordial serait de revaloriser ce secteur d'activité aux yeux des acteurs de part son poids économique et social afin que le tourisme soit considéré et accompagné territorialement pour notamment générer des synergies et de l'activité pour l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, la culture, le sport et les services publics.

Le CESER tient également à faire remarquer l'absence de référence au tourisme social dans les Orientations Budgétaires 2015. L'intérêt du tourisme social doit être souligné de part ses aspects de maintien et de création d'emplois, d'intégration et de cohésion sociale, ainsi que d'échange et de développement personnel. Il doit être d'autant plus

⁴ Avis sur « L'économie touristique en Midi-Pyrénées » - 24/10/2013

soutenu qu'il est aujourd'hui menacé avec près de 50% de la population française qui ne part pas en vacances.

Une politique touristique ambitieuse ne pourra se réaliser qu'en concentrant les efforts financiers qui sont aujourd'hui dispersés sur les différentes strates décisionnelles et également, si les compétences régionales n'évoluent pas vers un Chef de file unique, il sera nécessaire d'élaborer un Schéma Régional de Développement Touristique concerté, cohérent et ambitieux.

C - L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ESPACE RURAL

1 - L'Agriculture

Le CESER souhaite que les politiques de diversification des structures agricoles ne se limitent pas à l'appui des circuits courts et qu'elles aient une ambition plus large en soutenant d'autres activités de diversification notamment le tourisme ou l'artisanat.

2 - L'Agroalimentaire

Pour le CESER, il importe de rappeler que la filière agroalimentaire, couplée à l'agriculture, est le premier employeur régional avec près de 100 000 employés. C'est la deuxième industrie régionale avec une implantation de sites sur tout le territoire. La filière Agroalimentaire valorise non seulement l'activité économique mais participe également au maintien d'une vie sociale dans le milieu rural qui rappelle le couvre 97%⁵ du vaste territoire Midi-Pyrénéen et 59% de sa population.

Des efforts importants restent à faire pour développer les liens entre production agricole et transformation industrielle par la contractualisation, relocaliser la valeur ajoutée sur les territoires, donner les moyens aux IAA d'améliorer leur compétitivité, répondre aux besoins des populations et avoir une vraie politique ambitieuse en créant une gouvernance de l'agro-chaîne.

D - L'AMELIORATION DES ACCES AUX FINANCEMENTS POUR LES TPE,PME/PMI

Le dernier axe des propositions élaborées par le CESER vise à accroître le soutien aux TPE, PME/PMI en améliorant leur accès aux financements et en apportant un soutien en intelligence économique :

- Le CESER préconise que le financement des projets innovants risqués soit renforcé, plus spécifiquement pour les PME/PMI et les start-up.

⁵ DRAAF, 2009, assises des territoires ruraux – rapport de synthèse régional Midi-Pyrénées - http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_ATR_MP_SGAR_cle852db9.pdf

- L'appui en matière d'intelligence économique tant en aval qu'en amont pour les entreprises doit enfin être mis en place (formations ad hoc dans les sites universitaires, sensibilisation et formation continue pour le personnel des entreprises concernées, particulièrement PME et PMI qui doivent s'ouvrir à l'international, plus particulièrement les pays émergents dans lesquels ils peuvent se trouver vulnérables en terme de protection de leur savoir-faire).

Le CESER espère enfin que les nouveaux leviers financiers imaginés basés sur les fonds FEDER et les évolutions dues à la décentralisation permettront à la Région d'accentuer et d'impulser de nouveaux efforts en matière de développement économique et social, d'innovation et de recherche en accord avec les préconisations dont le CESER lui a fait part au cours de ses Avis.

III – LES POLITIQUES RÉGIONALES CONTRACTUELLES

A - L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

1 - L'aménagement équilibré et solidaire des territoires

En ce qui concerne les nouvelles politiques territoriales de la Région, le CESER se félicite de l'affirmation des zones d'emplois comme territoires de référence des prochaines contractualisations. De fait, le CESER affirme de longue date qu'en raison de sa capacité à assurer la solidarité entre territoires urbains et ruraux, à qualifier un territoire pour prendre en compte les enjeux liés à l'emploi, à l'évolution des services publics et à l'aménagement de l'espace, pour la Région, la référence aux zones doit rester fondamentale.

Cela étant, le CESER qui constate que la Région envisage de contractualiser avec de multiples catégories de territoires (Métropole toulousaine, Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, PNR, PETR) souhaiterait des éclaircissements quant aux mesures que la Région prévoit pour encourager la construction de projets à l'échelle des zones d'emplois et, tout spécialement, la coopération entre les pôles urbains et leur périphérie.

S'agissant des espaces urbains, en particulier des plus importants, le CESER plaide par ailleurs pour une contractualisation qui, dépassant les périmètres institutionnels des Communautés (Agglomérations, Métropole), intéresse les agglomérations réelles (au sens de l'INSEE), voire les aires urbaines.

En ce qui concerne l'armature urbaine principale de Midi-Pyrénées, le CESER maintient en outre que, plutôt que de reconduire des engagements contractuels avec chacune des différentes agglomérations de Midi-Pyrénées dans le financement de projets locaux, principalement d'équipement, dont le sens et la cohérence régionale reste pour le moins à préciser, la Région devrait réorienter ses interventions vers la construction et l'action d'un réseau métropolitain régional qui participe à un meilleur équilibre du territoire régional.

Quoi qu'il en soit, le CESER s'interroge sur la possibilité de mettre en œuvre l'intégration territoriale et sectorielle recherchée, et donc de contractualiser, dès 2015. Il attire donc l'attention du Conseil Régional sur la probable nécessité de mesures transitoires.

Plus globalement, le CESER apprécie l'affirmation d'une volonté d'adaptation de l'action de la Région à la situation particulière de chaque territoire, notamment de l'effort fiscal et de la capacité financière des collectivités concernées. A cet égard, il souhaiterait toutefois savoir si l'avantage dont bénéficient actuellement les territoires les plus ruraux en termes de dotations financières sera maintenu.

A propos de territoires ruraux, le CESER prend note avec intérêt des perspectives ouvertes dans le cadre du programme LEADER. Il souligne d'ailleurs que, plus généralement, l'aménagement du territoire régional passe par la présence d'une agriculture diversifiée, économiquement viable dont le FEADER doit favoriser le maintien, voire le développement. De fait, le FEADER doit contribuer à l'aménagement du territoire régional et le CESER appelle l'Etat et la Région à dialoguer dans ce sens.

Le CESER relève enfin, pour le regretter, que ni le fonctionnement ni même l'existence des Conseils de Développement ne sont évoqués. Il invite en tout cas la Région à poursuivre, voire à renforcer, son action pour en promouvoir l'existence dans chacun des territoires de contractualisation et faciliter leur activité.

2 - Le cas particulier des Parcs Naturels Régionaux

Le CESER se réjouit de l'annonce de la création du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et de la poursuite de l'accompagnement du travail préalable à la création d'un Parc Naturel Régional dans le Comminges.

Pour le reste, le CESER constate que la Région continuera à accompagner les programmes d'action présentés par les Parcs selon des modalités sans grand changement. Il s'interroge donc sur le sens de la précision : « dans la limite des moyens financiers disponibles de la Région ».

3 - Les territoires de montagne et la politique des massifs

Le CESER, qui souligne à nouveau l'intérêt d'une prise en compte des logiques de massifs montagneux pour mener à bien certaines démarches de filière, se réjouit que le futur CPER fasse droit à la poursuite de ces politiques. Il relève toutefois que l'apport spécifique de ces politiques dépend principalement de l'adaptation des interventions aux problématiques particulières des territoires et s'étonne à cet égard que les objectifs stratégiques retenus pour le Massif Central et les Pyrénées soient pratiquement les mêmes.

La géographie de Midi-Pyrénées détermine par ailleurs des solidarités interrégionales de bassins « fluviaux » (Garonne et Lot). Ces solidarités ont donné lieu à des politiques particulières en ce qui concerne « La vallée du Lot » et La Garonne ». Le CESER se félicite de la poursuite de ces politiques. Il souhaiterait cependant plus de précisions à ce sujet.

4 - La politique de la ville

Le CESER prend note de la prochaine négociation de contrats de ville concernant les quartiers prioritaires définis par l'Etat et souligne l'intérêt de les concevoir comme un volet particulier des contrats uniques que la Région entend signer avec les collectivités concernées dans le cadre de ses nouvelles politiques territoriales.

B - LE DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - La politique énergie-climat

En matière d'**adaptation au changement climatique**, le CESER relève avec satisfaction la reconduction du fonds de compensation carbone qui permettra de poursuivre les actions engagées en matière d'agroforesterie, de création et d'amélioration de forêts pour constituer des « puits de carbone ». Concernant la filière forêt-bois, il se félicite également de la préparation d'un nouveau plan stratégique en soulignant que le souci de valorisation des bois issus de forêts midi-pyrénéennes doit y être encore plus fortement affirmé.

En ce qui concerne plus généralement la politique énergie-climat, le CESER note l'intérêt du travail de suivi du SRCAE et, en amont du développement des systèmes d'observation nécessaires.

2 - La politique environnementale renouvelée

En la matière, le CESER note tout d'abord avec satisfaction la poursuite, en 2015, des « Journées Nature » ainsi que celui du soutien à l'Observatoire Régional des Déchets Industriels.

Le CESER se félicite qu'il y ait une démarche sur le Schéma régional de cohérence écologique menée par la Région, et sera attentif à son contenu.

Dans ce sens, il s'interroge déjà sur ce qu'est au juste le « contrat restauration biodiversité Midi-Pyrénées » ? et sur ce qu'il couvre.

Il a par ailleurs d'autres interrogations :

- De quel cadre renouvelé est-il question à propos de la poursuite du soutien de la Région aux associations « têtes de réseau » en matière d'éducation à l'environnement ?
- Le public scolaire ne pourrait-il pas être intégré dans ces actions d'éducation à l'environnement, moyennant une convention Etat-Région ? La dimension territoriale de l'éducation à l'environnement interpelle de fait la Région.

3 - La politique des transports

Infrastructures de transports

En ce qui concerne la LGV Bordeaux-Toulouse, le CESER se félicite évidemment du lancement des enquêtes publiques relatives aux tronçons Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax des GPSO et de la perspective d'une Déclaration d'Utilité Publique complète pour le début 2016. Néanmoins, il s'inquiète toujours sérieusement de la mobilisation du financement nécessaire à la bonne fin de ce projet et invite la Région à rester très vigilante à cet égard. Il souhaiterait d'ailleurs savoir quelles sont les modalités prévues pour le remboursement des avances que la Région a déjà effectuées, **si les financements ne sont pas réunis.**

S'agissant du Plan Rail, le CESER qui constate que la Région est amenée à investir sur des infrastructures qui sont la propriété de RFF, se demande si elle ne pourrait pas en retour bénéficier d'une ristourne sur les péages dont elle s'acquitte pour les circulations TER.

Quoi qu'il en soit, le CESER constate que si l'état du réseau ferroviaire régional pris en compte dans le cadre du Plan Rail s'est très significativement amélioré, les lignes qui supportent des liaisons nationales comme par exemple Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne ne cessent de se dégrader entraînant un recul de la qualité de service. Il appelle donc urgemment RFF et l'Etat à assumer leurs responsabilités de remise à niveau de ces lignes.

Sur toutes les lignes, le CESER tient par ailleurs à souligner l'importance, voire le caractère déterminant pour l'usage du train, de l'amélioration des accès aux gares et du stationnement à leurs abords.

S'agissant du développement du réseau routier, le CESER constate que d'année en année, la programmation semble toujours plus incertaine en raison des retards de financement de l'Etat et qu'en toute hypothèse une partie des opérations prévues basculera sur le prochain CPER. Il le regrette fortement et souligne que l'amélioration

du réseau routier national reste une véritable préoccupation pour certaines parties du territoire de Midi-Pyrénées, aujourd'hui mal desservies.

Enfin, le CESER tient à mettre en garde la Région quant aux conséquences négatives que, faute de garde-fou, pourrait avoir la cession de l'aéroport de Toulouse-Blagnac à un acteur privé.

Les transports collectifs de voyageurs

Le CESER salue à nouveau l'effort de renouvellement du parc de matériel roulant. Pour autant, il s'étonne que la Région s'engage dans le désamiantage de matériels en fin d'exploitation qui ne lui appartiennent pas et qu'elle n'a même pas financés.

En ce qui concerne l'Etablissement Régional de Maintenance, le CESER considère que les investissements de la Région répondent effectivement à un besoin important pour la qualité du service TER en Midi-Pyrénées. Cela étant, il estime que, s'agissant d'assurer un service public qui concerne l'ensemble des Régions, un fonds de péréquation national aurait sans doute été parfaitement justifié.

L'exploitation

Le CESER se félicite de la démarche que la Région a engagée pour mettre en œuvre une **tarification commune** en Midi-Pyrénées. Il espère fortement que cette démarche aboutira enfin.

Le CESER s'interroge par ailleurs quant au sens à donner à la baisse de 23% de la contribution de la Région au titre des services routiers : est-elle due à une réduction du périmètre des services et donc de l'offre ou à des progrès de productivité des transporteurs routiers, voire à ces deux raisons ? Le CESER souhaite être éclairé à ce sujet.

IV – LA SOLIDARITÉ ET LE LIEN SOCIAL

Le CESER présentera le 12 novembre 2014 un projet d'Avis sur « culture et lien social ». Il formulera à cette occasion des propositions méthodologiques innovantes pour favoriser l'articulation entre culture et lien social.

La politique en faveur de la cohésion sociale : innovation pour l'emploi, économie sociale et solidaire, et insertion par l'activité économique

A - L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

Pour le CESER, l'économie sociale et solidaire doit être valorisée régionalement en raison de son poids économique notamment ses 112 000 emplois en Midi-Pyrénées, renforcée en s'appuyant sur la nouvelle loi du 21 juillet 2014, et soutenue pour son rôle, en particulier celui des structures associatives, de gisements d'emplois locaux, d'outil de cohésion et d'innovation sociale.

A ce titre, le CESER s'étonne que les dotations à la vie associative et à la citoyenneté soient « diminuées en 2015 »⁶.

Le CESER demande que les efforts envers les structures associatives soient maintenus.

Le CESER rappelle que le soutien aux têtes de réseaux ne doit pas se limiter à l'incubateur régional d'innovation sociale. Par ailleurs, l'aide aux têtes de réseaux doit être aussi maintenue.

S'agissant de l'insertion par l'activité économique (IAE), le CESER note que la réforme de l'IAE modifie le financement des structures en généralisant l'aide au poste (décret n° 2014 -197 du 21 février 2014). Ses nouvelles règles s'inscrivent dans un objectif de simplification des modes de financement, de consolidation des structures et de meilleure efficacité en direction des publics en insertion. Pour autant, le CESER note que le 31 décembre 2014 marquera la fin des contrats aidés dans les ateliers et chantiers d'insertion et restera attentif aux conséquences que cela pourra engendrer.

Enfin, s'agissant du pôle territorial de coopération économique (PTCE), le CESER souhaiterait que les règles en matière de soutien financier soient clarifiées.

B - LE SPORT

Le CESER prend acte de la reconduction des dispositifs existants et souligne l'engagement de la Région en faveur du sport et plus globalement des activités sportives et culturelles qui recouvrent des enjeux divers - économiques, sociaux, éducatifs, par exemple – et participent au rayonnement de la région.

C - LA VIE ASSOCIATIVE ET LA CITOYENNETE

Le CESER regrette le relâchement de l'engagement de la Région pour ces domaines, particulièrement en matière d'emplois d'avenir, eu égard au rôle du secteur associatif dans notre société, actuellement. En effet, depuis plusieurs décennies, les associations créent et consolident des activités qui sont devenues des secteurs moteurs de l'économie française dans des domaines comme le sport, le tourisme et culture pour tous, les services à domicile et à la personne, l'action sociale, l'éducation populaire et la complémentarité éducative, l'environnement et le développement durable.

⁶ Orientations budgétaires 2015 de la Région Midi-Pyrénées - p89

Le développement de l'emploi dans ces secteurs, au travers des contrats aidés par exemple, a permis de suppléer, souvent, à des missions d'intérêt général, en diffusant, dans la proximité, le service public ; voire même être à l'origine de nouvelles activités en créant du lien social dans la ville et ses quartiers.

Le CESER soutenait l'appui de la Région Midi-Pyrénées aux emplois d'avenir dans le secteur associatif, car cette ambition régionale tenait compte des difficultés rencontrées par les associations et allait contribuer, par cette nouvelle enveloppe budgétaire, au développement de l'emploi, à la qualification des jeunes et, en conséquence, à l'amélioration de la qualité du service rendu par les associations.

V – LA MAITRISE DES ORIENTATIONS ET DES POLITIQUES RÉGIONALES

A - LA PROSPECTIVE, L'EVALUATION ET LA PERFORMANCE

Le CESER note la volonté de la Région de maintenir des outils d'évaluation et de mesure de performance de ses politiques ainsi que des outils de prospective financière. Toutefois, le CESER rappelle son souhait d'avoir une présentation des actions menées en la matière.

Il demande également la communication et la présentation des résultats de ses études.

B - LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020

Le CESER souligne que les priorités régionales que souhaite mettre en avant la Région dans le futur CPER 2015-2020 sont en cohérence avec les priorités régionales qui ont été portées dans le projet de programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

Il regrette toutefois le retard préjudiciable pour la région qui a été pris dans leur élaboration. En effet, le CPER et le PO FEDER-FSE auraient du rentrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014, alors qu'ils ne pourront être sollicités que dans le courant du premier trimestre 2015.

Le CESER note qu'aucun enseignement n'a été retenu lors des phases d'élaboration précédentes et que ces « années blanches » semblent désormais acceptées par les co-signataires.

Le CESER a porté ses propositions sur la future génération de fonds européens 2014-2020, dans un avis⁷ adopté en mars 2013 et sur le CPER dans deux avis⁸ adoptés en octobre 2013 et en mai 2014.

⁷ Avis du CESER sur les orientations de la politique de cohésion de l'Union Européenne pour la période 2014-2020 : Quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en Midi-Pyrénées ? – 26/03/2013

⁸ Avis sur le Contrat de Plan Etat Région 2014–2020 – 24/10/2013

Le CESER souhaite que lui soient présentées les versions définitives de ces deux politiques contractuelles et leurs financements et être associé à la mise en œuvre du CPER dès que les lettres de cadrage financier seront connues.

CONCLUSION

Le Conseil économique, social et environnemental régional constate que dans un environnement économique et social dégradé, la Région Midi-Pyrénées a su maintenir ses capacités financières. Le CESER souligne la bonne gestion financière de la Région, qui a maîtrisé ses dépenses de fonctionnement et a procédé à une gestion active de sa dette, lui garantissant ainsi des marges de manœuvre financières.

Compte tenu du contexte financier dans lequel sont les Collectivités territoriales, et dans la perspective d'un renforcement des compétences de la Région, le CESER l'invite dès à présent à rechercher le maximum d'efficacité dans la complémentarité entre ses politiques régionales et les futurs CPER et programmes opérationnels FEDER-FSE-FEADER 2014-2020, et les possibilités de contractualiser avec les autres Collectivités territoriales en région.

Le CESER note que la Région souhaite poursuivre en 2015 les politiques qu'elle a engagées depuis plusieurs années. Cependant, bien que la Région poursuive sa politique dans le domaine économique, le CESER regrette l'absence d'un élan supplémentaire contribuant à un développement économique sur l'ensemble du territoire.

Le CESER rappelle que dans un contexte économique dégradé, l'investissement social doit être renforcé. Or, dans les Orientations Budgétaires 2015, certains chapitres de la politique sociale sont insuffisamment pris en compte, que ce soit pour le soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'apprentissage ou à l'école de la 2^{ème} chance, pour ne donner que quelques exemples.

Le CESER invite la Région à plus d'ambition dans ses politiques sociales, véritable « amortisseurs » en période de crise.

Pour le CESER, la baisse des dotations de l'ETAT ne doit pas avoir comme conséquence la baisse des engagements en dépenses de fonctionnement.

Cependant, à périmètre constant, la seule marge de manœuvre financière dont dispose la Région pour augmenter ses recettes, en dehors du recours à l'emprunt, réside dans la fiscalité indirecte, en particulier dans la taxe sur les cartes grises. Pour celle-ci, le tarif appliqué en Midi-Pyrénées (34€/cv) est bien inférieur au tarif moyen appliqué dans les autres Régions (41,55€/cv).

Pour le CESER, l'éventualité d'une augmentation des recettes, liées à l'augmentation du tarif de cette taxe procurerait une ressource supplémentaire à utiliser aussitôt utilisée au renforcement du budget de fonctionnement au service des politiques régionales.

Le CESER constate à ce jour le manque de lisibilité qui accompagne le projet de réforme territoriale tant sur la répartition des compétences que sur l'absence d'informations sur leurs financements, tout particulièrement la nécessaire réforme de la fiscalité locale.

Dans la perspective de la Réforme territoriale, le CESER demande que soit attribuée aux Régions une fiscalité plus dynamique associée aux champs de compétences régionales, en particulier en augmentant la quote-part de la CVAE.

CONTRIBUTIONS AU DEBAT

CONTRIBUTIONS AU DEBAT

1^{ER} COLLEGE

M. Alain CARRE pour le 1^{er} Collège
M. Patrick ROUX pour le 1^{er} Collège
M. Didier GARDINAL pour la CRCI de Midi-Pyrénées

2^{ème} COLLEGE

M. Christian TERRANCLE pour le Groupe SOLIDAIRES
M. Alain GIACOMEL pour le Groupe C.G.T. et le Groupe F.S.U.
M. Jean-Marie BEZ pour le Groupe C.G.T.F.O.
M. Gérard CASSAGNE pour le Groupe C.F.T.C.
M. Michaël PINAULT pour les Groupes CFDT/UNSA/CFE-CGC

3^{ème} COLLEGE

M. Bruno SIRE pour le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
M. Gérard MOLENAT pour le Groupe ASSOCIATIONS

CONTRIBUTION POUR LE 1^{ER} COLLEGE

Présentée par Monsieur Alain CARRE

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Dans les Orientations présentées, la Région réaffirme sa volonté non seulement de maintenir ses efforts pour la modernisation des PME/PMI et TPE, mais également de soutenir l'emploi. C'est pour nous une priorité ! Le marché de l'emploi local poursuit son déséquilibre, il faudrait une hausse de près de 2% de l'emploi salarié pour faire baisser le chômage. L'emploi, c'est la priorité des priorités ! Que faisons nous surtout de différent ? Les années passent et nous ne voyons pas une nette volonté des réorientations des budgets rituels et récurrents de la part de la Région.

La situation aujourd'hui avec la libre circulation des personnes en Europe... Les emplois déplacés ont empiré. Les entreprises et les salariés sont confrontés de plus en plus à ce phénomène. Ce n'est pas la délocalisation ; cela ne suffit pas ! Il faut que l'Etat joue un rôle pour maintenir et créer de l'emploi dans nos entreprises, à qui on demande parallèlement de former des jeunes, accueillir des seniors et promouvoir la diversité.

Réfléchissons aussi sur les seuils pas toujours compris et qui deviennent dans certains cas des freins pour les entrepreneurs.

Maintenir l'emploi j'y reviens, récompenser, encourager les entreprises innovantes c'est bien, il faut continuer ! Mais attention, il faut aussi consacrer nos efforts aux entreprises qui se battent pour conserver l'emploi. Il faut se rendre compte des efforts qu'elles font, de la débauche d'énergie qu'elles emploient à lutter avec les banques, les assurances de crédits, les cotisations en tous genres, les bourses non répercutables, les normes, les réglementations abusives, et j'en passe.

Il est regrettable que les entreprises du BTP ne soient pas éligibles au contrat d'appui.

La Région conserve le souci du développement équilibré du territoire. Les pôles commerciaux et artisanaux apportent un réel soutien à l'économie de proximité avec notamment les activités agricoles, touristiques et artisanales, mais également avec la promotion des grands sites touristiques.

La transmission d'entreprise, indispensable pour le maintien de l'activité et des emplois est une activité que la Région ne doit pas relâchée.

Quelques mots sur l'apprentissage qui fait l'unanimité. La Région doit redoubler d'efforts sur sa politique d'aide à l'apprentissage, afin de soutenir nos centres de formation. Il faut pouvoir maintenir les sections dans les secteurs d'activité en crise et assurer la pérennité des CFA.

Enfin, il faut absolument diminuer les contraintes pour nos apprentis, sur l'utilisation des machines, les horaires. Un apprenti qui a un maître d'apprentissage doit pouvoir faire comme lui : embaucher et terminer sa journée avec lui.

Nous pouvons nous féliciter de voir la Région développer la mobilité des apprentis et leur hébergement.

Merci de m'avoir écouté.

CONTRIBUTION POUR LE 1^{ER} COLLEGE

Présentée par Monsieur Patrick ROUX

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le Premier collège a examiné le projet qui est soumis à l'opinion du CESER concernant les orientations budgétaires du Conseil Régional pour la période à venir et souhaite attirer l'attention sur un point particulier : l'apprentissage.

Parce qu'il s'agit d'un dispositif qui concerne la quasi-totalité des employeurs, la formation en alternance des salariés et futurs salariés (qui comprend les deux dispositifs complémentaires que sont l'apprentissage et le contrat de professionnalisation) est un sujet qui retient toute notre attention.

Le dispositif dans lequel la Région est appelée à intervenir depuis de longues années est celui de l'apprentissage dont le législateur vient de modifier les règles par la loi du 5 mars 2014. Celle-ci va accroître significativement le rôle du Conseil Régional, et c'est pourquoi le Premier collège souhaite s'exprimer aujourd'hui à ce sujet.

L'intervention de nouvelles conditions réglementaires peu réalistes risque de conduire à la baisse le nombre de jeunes en apprentissage.

Ainsi en est-il de la nouvelle obligation pour l'employeur d'un apprenti d'attester sur l'honneur que son entreprise respecte toutes les règles édictées par le Code du Travail. Une idée qui peut paraître aussi logique que parfaitement légitime, tant que l'on ignore que le-dit Code du travail comporte plus de 2.000 pages, et que des dispositions législatives ou réglementaires nouvelles interviennent chaque mois, quand ce n'est pas chaque semaine. Comment être sûr que toutes ses dispositions soient bien respectées lorsqu'il est extrêmement difficile de les connaître toutes ?

Dans un contexte économique pour le moins compliqué, toute nouvelle contrainte risque de représenter un frein supplémentaire peu opportun. De nombreux chefs d'entreprise, et pas seulement dans les TPE, hésitent désormais à s'engager dans cette voie, dont on connaît pourtant la performance en matière d'insertion professionnelle.

Les nouvelles conditions d'indemnisation des employeurs qui accueillent un apprenti vont également représenter un handicap à la conclusion des contrats nécessaires, si l'on souhaite vraiment atteindre l'objectif présidentiel de 500.000 apprentis dans deux ans.

Il est important, à ce sujet, de démythifier le "cadeau aux patrons" que serait la prime accordée à une entreprise qui décide d'accueillir un jeune en alternance.

Comme l'a validé récemment la Commission thématique du Conseil national des services, on estime en effet qu'un jeune alternant requiert environ 20 % du temps de travail de la personne qui va l'accueillir, le suivre, le former et rendre compte de son travail au centre de formation.

La "prime" en débat est en conséquence davantage une indemnisation de frais supportés par l'employeur, et non pas une quelconque "aubaine" ni un gain financier dont bénéficieraient indûment les entreprises.

La responsabilité de la Région à ce sujet va donc être interrogée : y aura-t-il ou non maintien des aides en Midi-Pyrénées ? La question est d'autant plus d'actualité que la nouvelle loi réforme le mécanisme de la taxe d'apprentissage.

Jusqu'en 2014, sur un versement global des entreprises égal à 0,68 % de l'ensemble des masses salariales (0,50 % pour la Taxe d'apprentissage stricto sensu et 0,18 % pour la contribution au développement de l'apprentissage, reversée par l'Etat aux régions) les régions se voyaient attribuer 26,47 % du total des budgets, et le financement direct des sections d'apprentissage représentait 38,24 % , le solde de 35,29 % étant affectable aux établissements d'enseignement technique, publics ou privés.

Désormais, pour un versement identique, les régions vont capter 51 % des fonds et les sections d'apprentissage seulement 26 %, le solde affectable aux établissements d'enseignement étant réduit à seulement 23 % (précision étant faite que les établissements privés "commerciaux" seront désormais exclus du bénéfice de cette collecte).

On voit que ce quasi doublement de la part régionale va donner aux régions une responsabilité particulière. Mais la règle de l'universalité des finances publiques et l'autonomie budgétaire des collectivités territoriales ne permettent pas de garantir que ces fonds soient bien consacrés à leur objet théorique : le développement de l'apprentissage.

A cet égard, il convient tout d'abord de souligner, en direction des élus du Conseil régional, que les formations dont ont besoin les entreprises ne se limitent pas aux seules formations de niveaux V et de niveau IV. L'apprentissage et la formation professionnelle ont pour objet de transmettre des savoirs et des savoir faire qui permettront aux apprenants d'entrer dans la vie active.

Quand on aime les entreprises, le terme "employabilité" ne doit pas être regardé comme un gros mot.

Les entreprises ont aussi besoin de formations de niveau III, de niveau II et de niveau I. orienter massivement l'apprentissage en priorité vers le niveau V pourrait peut-être permettre d'essayer de remédier à certaines des carences du service public de l'Education, dont on sait qu'il "produit" hélas chaque année quelques 140.000 "décrocheurs" (soit environ 20 % d'une génération) et à peu près 10 % d'analphabètes et de quasi illettrés (selon les statistiques produites par la DEPP (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance du Ministère de l'Education nationale : 5,1 % en "difficultés sévères" et 5,7 % en "très faibles capacités de lecture").

Mais cela serait surtout un très mauvais service à rendre aux apprentis qui ne pourraient être embauchés à l'issue de leur formation. Cela serait aussi un mauvais

geste pour les entreprises, qui ne pourraient trouver les compétences dont elles auront besoin demain.

Il convient ensuite de veiller à ce que ces fonds soient gérés avec clairvoyance, en recherchant la meilleure efficacité d'une ressource contrainte. Est-il encore raisonnable de maintenir des sections ne comportant que 6 ou 8 apprentis ?

Ne vaudrait-il pas mieux rationaliser enfin l'offre de formation régionale, en finançant réellement les frais liés à la mobilité des jeunes : déplacement, nourriture et hébergement ?

Il conviendra enfin de veiller, et les entreprises y seront très attentives, à ce que ces fonds soient réellement consacrés à leur objet : il s'agira de retrouver la totalité de ces financements dans le fonctionnement de l'apprentissage et dans celui des formations technologiques (dans les écoles publiques ou privées à gestion associative) et non pas dans les dépenses de fonctionnement général du Conseil régional ou dans d'autres lignes budgétaires.

Nous savons la tradition vertueuse de la Région Midi-Pyrénées en ce domaine, et nous voulons croire que c'est avec confiance que notre vigilance pourra s'exercer.

CONTRIBUTION POUR LA CHAMBRE REGIONALE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Présentée par Monsieur Didier GARDINAL

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Merci, je ne m'exprime pas tout à fait au nom du premier collège, mais en accord avec celui-ci, sur l'actualité brûlante des Chambres de Commerce et vous verrez que je suis quand même dans le sujet qui nous intéresse aujourd'hui.

Je vous avais expliqué que les Chambres de Commerce étaient en difficulté, je ne referai pas l'historique, mais notre actualité c'est la loi de Finances et les prélèvements de 500 M€ que l'État compte faire sur les réserves des Chambres et de 213 M€ sur nos recettes.

En Midi-Pyrénées, ce sont 15 M€ qui vont être ponctionnés sur les réserves des chambres sur un total de 22 ou 23 M€, on nous met pratiquement à zéro et les recettes vont diminuer de 8,7 M€ pour Midi-Pyrénées.

Vendredi dernier deux députés, un député PS et un député PRG, ont déposé des amendements pour supprimer la ponction sur les réserves et pour ramener le prélèvement de 213 M€ à 69 M€ afin de l'alléger un peu.

Ces amendements ont été votés par les députés PS, par les députés PRG, par les députés EELV et par les députés UMP bien entendu. Christian ECKERT était fou furieux et a stoppé cette séance de l'Assemblée nationale : déni de démocratie !

Il a repassé l'amendement le lundi qui a suivi sur un vote bloqué et bien entendu cette fois-ci les amendements ont été votés.

Les conséquences au niveau régional sont les suivantes : moins 23 M€. Le budget total du Conseil régional est de 1,2 milliard d'euros, le budget des Chambres est de 226 M€, le prélèvement sera quasiment le même : 28 M€ pour la Région, 24 M€ pour les Chambres de Commerce. Vous voyez que les conséquences sont complètement disproportionnées, le Président disait tout à l'heure que certains réclamaient la disparition des CESER, je pense que ce qui nous arrive c'est la disparition des Chambres.

Les conséquences, c'est vraiment l'actualité, on en a parlé, ce sont malheureusement des suppressions de postes. Nous en avons déjà supprimé 55, mais des non-renouvellements de CDD, des départs à la retraite non remplacés, ce sont déjà 55

postes supprimés. C'est beaucoup moins d'investissement, ce sont à peu près 50 M€ qui seront pas investis dans les entreprises de la région, dans les aéroports... Je regarde Paul-Louis MURAT, la CCI de l'Ariège se retire des aéroports de l'Ariège, la CCI du Tarn se retire de l'aéroport de Castres Mazamet, etc. et surtout cela a été cité et c'est une priorité, la CCI se retire des centres de formation. On nous interdit de mettre de l'argent dans les centres de formation et dans l'apprentissage, on n'en mettra plus. Nous sommes très en colère, c'est contre le développement économique, c'est un mauvais choix ! Nous allons continuer à aller jusqu'au bout de notre conviction pour essayer de faire inverser cette tendance, mais je n'y crois plus beaucoup.

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE SOLIDAIRES

Présentée par Monsieur Christian TERRANCLE

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration, compte-tenu du temps qu'elle doit durer, portera sur le contexte plus que sur les orientations budgétaires elles-mêmes. En effet, comment débiter une déclaration ce lundi sans évoquer la mort hier d'un jeune étudiant, dans notre région, à deux pas de chez nous ? Mort pour ses idées, mort pour son opposition à un projet inutilement destructeur de notre environnement comme le démontrent les premières conclusions des experts chargés de l'étudier.

Mourir pour ses idées en 2014, dans notre région, dans notre pays, doit interroger tous les responsables politiques et administratifs qui devront rendre des comptes. La *Coordination Syndicale Solidaires en Midi-Pyrénées*, partie prenante de l'opposition au barrage de Sivens, leur demande d'une part de faire toute la lumière sur les conditions du décès de ce jeune et d'autre part d'arrêter immédiatement les travaux et d'abandonner ce projet, en sa mémoire mais aussi parce qu'au fond il n'a pas de sens.

Ensuite, et même si l'enchaînement est particulièrement difficile, je devrais, pour la *Coordination Syndicale Solidaires en Midi-Pyrénées*, faire comme mes précédents interlocuteurs, à savoir aborder un sujet éminemment politique. Parce que parler d'orientations budgétaires c'est, entre autres, parler de fiscalité et que cette dernière est au coeur de la vie de la société et donc, par essence, une question politique. Au demeurant je note que le texte servant de support à cette assemblée fait, comment aurait-il pu en être autrement, de multiples références à la fiscalité. Je note tout autant que l'éditorial du Président du Conseil Régional y revient à plusieurs reprises, là aussi comment pourrait-il en être autrement ?

Vous aurez compris que, sous mandat syndical, c'est bien *Solidaires* qui a déposé un document sur la fiscalité dans les cases des conseillères et conseillers de cette assemblée et ce pour la première fois depuis que l'organisation y est représentée. Il s'agit bien d'un document syndical dont le contenu, comme la distribution sont couverts par la constitution et les lois de ce pays portant tant sur les institutions publiques que les organismes privés. Il traite de fiscalité, sujet politique parce que sujet central de la société comme nous l'avons déjà dit et nous l'avons distribué, justement parce qu'il correspondait à la période des débats nationaux et locaux sur les orientations budgétaires qui nous réunissent aujourd'hui en assemblée plénière.

Si aucune mesure n'avait été prise depuis l'incident qui a conduit à un message à la

teneur erronée et fondée sur des à-priori qui n'ont ni sens ni légitimité, *Solidaires* aurait rappelé ici que le droit d'expression syndicale fait partie des droits fondamentaux garantis par la constitution de notre pays.

Solidaires aurait rappelé que chacune et chacun, dans le rôle qui doit être le sien, doit s'assurer du respect des droits liés à cette garantie constitutionnelle et n'y fasse pas entrave.

J'apprends ce matin que le tir a été rectifié, *Solidaires* en prend acte.

Et puisque nous avons placé ce dernier sujet au chapitre du respect *Solidaires* souhaitait vous interroger, Monsieur le Président du CESER, sur votre précédent engagement de soumettre au débat une réflexion sur les négociations en cours sur l'accord commercial entre les Etats-Unis et l'Union Européenne. Nous prenons acte de votre intervention liminaire indiquant que la question du TAFTA serait abordée à l'occasion de la séance plénière dédiée au budget primitif de la région.

Cependant, *Solidaires en Midi-Pyrénées* rappelle que sa proposition, avec la FSU, était de soumettre à cette assemblée un vœu demandant que le CESER considère que la région Midi-Pyrénées doit se déclarer de façon volontariste « Hors TAFTA », comme de nombreuses collectivités territoriales l'ont déjà fait.

Tous ces sujets ne sont finalement pas éloignés du thème qui nous réunit aujourd'hui, les orientations budgétaires. Elles relèvent d'une même logique qui conduit :

- d'une part à toujours plus sacrifier à la compétition et la concurrence sauvages les barrières sociales et environnementales qui entravent la course à toujours plus de profits ;
- d'autre part à vouloir museler les oppositions à un rouleau compresseur néolibéral qui n'admet pas les expressions des opinions qui lui sont contraires.

Ces orientations budgétaires, de la Région comme du pays, s'inscrivent cette année encore dans la lignée des plans d'austérités successifs qui nous sont imposés depuis des années et qui au lieu de nous sortir de la crise, financière, économique et sociale, nous y enfoncent chaque jour un peu plus.

La question récurrente est donc bien l'austérité dans laquelle notre économie, à l'instar de la plupart des économies européennes, est aujourd'hui engoncée. Le funeste « Pacte budgétaire » est mortifère pour les pays de la zone euro, condamnés à réduire leur demande interne en réduisant les salaires et les dépenses publiques et sociales et à se battre les uns contre les autres pour se prendre des parts de marché.

Aujourd'hui, la BCE, comme le FMI (même eux), le reconnaissent à leur tour : les politiques d'austérité, loin d'être une solution, sont le coeur du problème européen. Elles doivent cesser sans délai Une sortie de crise ne peut passer que par une relance concertée au niveau européen centrée sur des investissements massifs pour la transition écologique, une lutte résolue contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale, des mesures fortes pour réorienter l'activité bancaire et réduire la domination de la finance et de la spéculation, ainsi qu'une réduction des cadeaux inutiles aux plus riches des entreprises et des ménages. Ces mesures permettraient de dégager les moyens financiers pour les projets dans les territoires et de donner à nos collectivités territoriales, par les marges dégagées, les moyens de leurs ambitions.

Il est donc urgent d'engager un grand virage vers une société plus démocratique, plus sobre, plus écologique, plus égalitaire, où le pouvoir des citoyen-e-s et des salarié-e-s serait accru. C'est seulement ainsi que pourront être mises en oeuvre les transformations majeures dont notre société et donc les citoyen-e-s comme les entreprises ont besoin.

CONTRIBUTION POUR LES GROUPES C.G.T ET F.S.U.

Présentée par Monsieur Alain GIACOMEL

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous tenions à débiter cette déclaration commune des groupes CGT et FSU du CESER Midi-Pyrénées sous forme d'une mise au point concernant le texte qui nous est présenté lors de l'Assemblée Plénière de ce jour : Présenté comme une note de synthèse, ce document a pris (ou se voudrait prendre), dans les faits, la forme d'un avis sauf qu'il n'a jamais été soumis au moindre amendement ni fait l'objet d'un vote.

Ce document n'a donc, de fait, aucun statut. Ce constat ne peut que conforter nos organisations dans l'appréciation qu'elles ont portée et les qu'elles ont exprimées relativement à la proposition d'élaboration d'une telle note, en particulier lors de la réunion de bureau du 29 septembre par le vote d'abstention du groupe CGT, seul de nos deux groupes à être représenté au bureau du CESER.

De plus, si en 2013, nos organisations CGT et FSU, ainsi d'ailleurs que Solidaires, avaient apprécié positivement que la construction de la note sur la conjoncture et son débat aient pu être maintenus au sein du CESER malgré des conditions très difficiles générées par le manque de moyens auquel le CESER avait été confronté lors de l'élaboration de cette note, tout en pointant, pour le regretter, les conditions minimales du débat, nous avons exprimé, alors, un certain nombre de remarques et réaffirmé qu'il était indispensable qu'un CESER digne de ce nom se donne tous les moyens et prenne le temps et le recul nécessaires pour recueillir des données, mais surtout les analyser et exprimer ses propres réflexions et propositions.

Nous ne pouvons, face, non seulement à la disparition pure et simple de tout temps de débat et de réflexion autour d'une note sur la conjoncture, et ce en totale contradiction avec les engagements pris à ce sujet en fin de mandature précédente et réaffirmé au début de celle-ci, mais aussi à la suppression, de fait, de tout avis sur les OB, qu'exprimer, aujourd'hui plus encore qu'hier, nos regrets et profond mécontentement et réaffirmer avec la plus grande solennité les demandes que nous avons formulées avec force tant en 2013 qu'en 2012 rejoints en cela par le groupe associations.

Lors de son discours, le 20 Décembre 2011, à l'occasion de l'assemblée plénière du CESER sur le budget primitif 2012, M. MALVY condamnait la politique du gouvernement Sarkozy, et notamment les désengagements successifs de celui-ci qui laissaient les collectivités territoriales exsangues alors qu'elles devaient assurer bon nombre de services qui leur avaient été transférées au fil des ans sans moyens adaptés.

Le Président de Région citait en exemple les 10 millions d'euros qui, sur les cinq années précédentes, avaient disparu des dotations octroyées aux diverses collectivités. La CGT et la FSU n'avaient rien à redire sur cette description des conséquences douloureuses pour les citoyens de la politique de feu le gouvernement Sarkozy.

Un fait important avait, depuis cette date, marqué le paysage politique national, avec l'élection de François Hollande et son slogan de campagne « le changement c'est maintenant ». Aussi, quel n'avait pas été notre étonnement, de découvrir, dès décembre 2012, en parcourant l'avant propos du document régional sur le Budget Primitif 2013, les phrases suivantes :

« la stratégie de maîtrise des dépenses publiques prévue dans la loi de programmation pluriannuelle, concernera l'ensemble des acteurs publics : état, sécurité sociale et collectivités territoriales. Ces dernières seront appelées à participer à l'effort de redressement de nos finances publiques qui se matérialisera par la poursuite du gel des dotations de l'état versées en 2013, auquel succédera une baisse annoncée de 1.5% en 2014 et 2015. »

Aujourd'hui, deux ans après et dans une situation politique très préoccupante marquée par la montée de l'extrême-droite et de ses idées tant en France qu'en Europe dans laquelle les politiques des différents gouvernements successifs, d'austérité et libérales, assumées ou non, ont une responsabilité essentielle, le Président du Conseil Régional poursuit dans cette voie avec pour seule boussole, comme nous avons pu en juger au travers des multiples interventions faites devant notre assemblée depuis un an, la réduction du déficit et des dépenses publiques et son corollaire avec la réforme territoriale, notamment le changement d'échelle des régions et plus particulièrement la fusion entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon présentée comme l'alfa et l'oméga, et ce, contre l'opinion défavorable de la moitié des habitants de Midi-Pyrénées.

Il persiste et signe dans la justification et la défense acharnée de ces politiques d'austérité mises en œuvre par le gouvernement Hollande-Valls et que nos organisations condamnent vigoureusement.

Le Président du Conseil régional reste, à l'instar du président de la République F. Hollande, du Premier ministre M. Valls et de leur gouvernement obnubilés par la sacro-sainte norme des 3% de déficit, aveugle quant aux conséquences de ces politiques si néfastes et si dramatiques pour les salarié-e-s, les retraité-e-s et les jeunes de notre région, plus généralement de notre pays et au-delà de l'ensemble des pays de l'UE, victimes des mêmes politiques libérales, et sourd à leurs revendications.

Ainsi est-il écrit dans la note introductive du Président de Région aux OB 2015 "le Gouvernement a lancé le Pacte de responsabilité et de solidarité avec les entreprises pour les aider à rattraper leur retard en matière de compétitivité. Le financement de ces mesures combiné à la nécessaire maîtrise des déficits publics entraîne la mise en œuvre d'un vaste plan d'économie de 50 milliards sur trois ans." ou encore un peu plus loin "La stratégie financière de notre Région s'inscrit dans la durée et permet de combiner un niveau d'investissement supérieur à la moyenne des Régions financé pour l'essentiel par des ressources propres. Cette politique a permis de maîtriser le niveau d'endettement de la collectivité et ainsi préserver des marges de manœuvre pour le futur,.."

En fait, nous sommes loin, très loin du changement annoncé mais bien au contraire dans une continuité et le prolongement des logiques économiques antérieures, mises en œuvre depuis plusieurs décennies, toutes au service du "sacro-saint marché" et à l'écoute, pratiquement exclusive, des attentes des grandes entreprises sans aucune exigence de contreparties.

Tout cela se fait au détriment et sur le dos des politiques et besoins sociaux, notamment des services publics. Avec à la clé un pays qui s'enfoncé dans le chômage (19 200 personnes de plus en un mois), avec plus d'inégalités et un appauvrissement croissant des salarié-e-s et de la population.

La CGT, la FSU savent que les situations nationales et européennes ne peuvent s'améliorer avec de telles recettes et que la crise systémique (même si ce qualificatif pourtant juste a disparu depuis un moment du vocabulaire du CESER) va persister.

C'est donc en ayant bien à l'esprit la conjoncture politique sociale et économique actuelle que nous avons étudié le document des OB 2015 présenté par la Région au sujet duquel nous souhaitons vous faire part d'un certain nombre de remarques, d'analyses critiques et de propositions sous forme de question-réponse à partir notamment des éléments financiers exposés dans la partie I de ce document.

Peut-être, la Région Midi-Pyrénées va-t-elle obtenir le premier prix français pour une gestion prudente, économe et garante de l'austérité soit disant tellement vertueuse, selon la doxa si prompte à célébrer le prix de la banque de Suède appelé «prix Nobel d'économie» à Jean. TIROLE, caution ou inspirateur, selon les présentations, de nombre de licenciements et de casse de services publics ?

En effet, la Région pourrait rembourser sa dette en une seule année et les agences de notation, tant adulées, lui donnent la note maximale AAA ramenée à AA+ pour s'aligner sur l'Etat (mais non, il ne s'agit pas là du diplôme de l'Alternative à l'Austérité !!!).

Mais qu'en est-il du stock des Autorisations de Programme (AP) de la section d'investissement restant à réaliser ?

Et bien, il était de 1, 137 milliards fin 2013, en augmentation régulière depuis plusieurs années.

Et qu'en est-il du stock des Autorisations d'Engagement (AE) de la section de fonctionnement ?

Et bien, il était de 439 millions fin 2013.

Certes, les ratios de couverture des AP ou AE diminuent, le stock représente 2,69 années d'investissement et 0,81 année pour le fonctionnement.

Certes, certains financements ou travaux sont prévus sur plusieurs années et les autres co-financeurs, notamment les collectivités ont du mal à tenir leurs engagements, mais cela n'explique pas tout, loin de là.

La Région poursuit, de fait comme nous le soulignons dans notre introduction, sa stratégie dogmatique de désendettement en prévision de l'échéance de 2017 qui devrait voir arriver le financement de la LGV, le nouveau CPER et certainement aussi l'accompagnement du désengagement de l'Etat des politiques territoriales, aujourd'hui tant souhaité par les Présidents de Région et de l'ARF.

La CGT et la FSU constatent des années de prudence durant lesquelles la Région a programmé des investissements avec beaucoup de mesure, relativement à la préservation d'un taux de réalisation excellent et non pas par rapport aux besoins des populations.

Nous ne parlons là que de projets d'investissement connus et votés par l'Assemblée Régionale, mais combien d'autres besoins n'ont même pas fait l'objet d'études et ont été écartés, à priori et sans le moindre débat démocratique, du vote de l'Assemblée Régionale ?

Nous pensons par exemple aux commandes publiques attendues par bon nombre de secteurs en particulier du bâtiment et des Travaux Publics, secteur structurant au plan économique en Midi-Pyrénées, actuellement en grande crise avec 1 600 emplois perdus en un an sur le plan régional.

Il faut aussi rappeler les difficultés de plus en plus dramatiques dans lesquelles sont plongés les secteurs de la vie associative, de la citoyenneté, du sport de masse, de l'économie sociale et solidaire, de la culture mais aussi de l'éducation populaire avec la logique de la nouvelle politique de maîtrise des dépenses impulsée par la Région.

Nous tenons à condamner la baisse annoncée des subventions pour ces secteurs qui représentent des gisements d'emplois importants et dont l'activité contribue à la solidarité, l'innovation et la cohésion sociales plus que jamais indispensables en temps de crise.

Nous ne partageons pas non plus la préoccupation essentielle de la Région concernant l'Enseignement Supérieur et le Recherche qui se limite, dans une logique de marchandisation des savoirs et de la recherche, au développement quasi-exclusif et sans limite du transfert de technologie et de l'innovation, et ce, au seul service des entreprises, souvent d'ailleurs les mieux dotées.

Pour la CGT et la FSU, la question n'est pas de savoir si la Région doit être prudente ou non, ou si elle doit ou non s'endetter plus. La question est bien de savoir si la Région veut ou ne veut pas programmer plus de travaux d'investissement en 2015 pour le bien des populations de Midi-Pyrénées en se donnant tous les moyens de répondre à leurs besoins et attentes, notamment par l'emprunt car, pour nous, il y a une différence fondamentale, que ne semble pas percevoir la Région, à l'unisson du gouvernement Hollande-Valls et de l'UE, entre une "bonne dette" ayant pour objet de financer ces investissements nécessaires et durables et une "dette nocive" dont le seul but est d'engraisser les banques et le "tout-puissant et sacro-saint marché".

La CGT et la FSU pensent qu'il est absolument indispensable de répondre par l'affirmative à cette interrogation et demandent à la Région de revoir sa copie pour le BP 2015.

La CGT et la FSU souhaitent que le CESER décide, aujourd'hui, à l'occasion de cette Assemblée Plénière, d'intervenir dans ce sens auprès de la Région afin qu'elle présente un BP 2015 répondant à ces attentes.

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE C.G.T.F.O.

Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Sur fond de fortes tensions économiques et budgétaires dans la zone euro, l'Europe ne cesse de réclamer à plusieurs pays dont la France des réformes structurelles destinées entre autre à faire baisser le coût du travail sans jamais s'interroger au coût du capital.

C'est dans ce contexte tendu, que la France a entamé à l'Assemblée Nationale l'examen du budget 2015 dont dépendra celui de notre région, puisque près de 40% en est constitué directement par des dotations de l'Etat et des compensations fiscales, tandis que les taux et parts affectés aux impôts directs et indirects qui concernent la Région et qui constituent l'essentiel du reste sont votés par le Parlement ; sauf celui concernant les cartes grises et celui concernant la part modulable régionale de la TICPE.

La zone euro redevient le maillon faible de l'économie mondiale. Tous les organismes internationaux revoient à la baisse leur prévision de croissance mais c'est la zone euro qui est comme en 2009-2012 au centre des inquiétudes.

- *Quelle est la situation de la France ?*

Déficits publics élevés, faible compétitivité des entreprises, fort taux de chômage à plus de 10%, balance commerciale structurellement déficitaire depuis 2004...

- *Quelle est la situation de la Région ?*

La dette de 89 euros par habitant est la plus faible de toutes les régions de France. Son épargne brute se maintient à un bon niveau. Sa capacité d'investissement sur fonds propres est donc encore importante. Le taux de chômage est cependant lui aussi à plus de 10%. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics sont en mauvais état.

Dans ces conditions, les orientations budgétaires pour l'année 2015 ressemblent à s'y méprendre à celles des années précédentes et si le tango républicain sur la clause de compétence générale s'arrête sur son maintien, le Conseil Régional pourra continuer à faire de la politique, c'est à dire promouvoir et développer les domaines qui lui semblent correspondre aux besoins de la population et à sa vision du développement, même si ces domaines ne sont pas dans son champs de compétences. Sauf à solliciter

des procédures contractuelles telles que les fonds européens ou le contrat de plan Etat-Région, mais le non respect par l'Etat de sa signature dans les quatre contrats de plan précédents nous a laissé contrarié quant à la sûreté de cette procédure (Cf. pour exemple les routes).

Ce matin, nous n'en sommes qu'aux orientations budgétaires qui comme leur nom l'indique orientent le budget. Mais ce ne sont que des orientations.

Nous ne savons pas ce jour, à quelle hauteur ces orientations se concrétiseront, même si elles manifestent l'intention de mener des politiques contra-cycliques dans le domaine économique.

Si en matière judiciaire on juge les intentions, en matière politique on juge les actes et c'est seulement dans les actes et les actions qui seront dévoilés dans le budget primitif que nous verrons la hauteur des intentions.

Quant à la manière dont est exécuté le budget de la Région, il faut se souvenir que si le pire n'est pas toujours sur l'avenir, lui, est toujours incertain et cette incertitude est plus ou moins grande selon les périodes.

Or la période qui vient se situe à un haut degré d'incertitudes tant institutionnelles (Cf. les discussions au Sénat sur les nouvelles régions) qu'économiques et sociales.

Dans cette incertitude, avoir su préserver un autofinancement important est donc une capacité d'investissement sur fonds propres, c'est assurer une certaine maîtrise sur l'avenir. C'est aussi une certaine façon l'expression manifeste de la préférence pour la dépendance de soi plutôt que pour celle de tiers.

Je vous remercie de votre attention.

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE C.F.T.C.

Présentée par Monsieur Gérard CASSAGNE

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Si la CFTC se retrouve dans la contribution faite par le CESER aujourd'hui la CFTC souhaiterait faire le point sur les recettes.

En effet, depuis 2011 et surtout à partir de 2015 la rigueur s'affiche clairement pour les Collectivités territoriales et notamment pour les Régions.

Au niveau de l'Etat on peut souligner deux points :

1- L'accélération des réductions par l'Etat des sommes allouées aux territoires vont impacter significativement le budget de Midi-Pyrénées pour les années à venir. Le manque à gagner sur la DGF de 2013 à 2017 sera de 186 M d'Euros sans aucune perspective de reconstitution sur les années suivantes.

2- Quant au CPER 2015-2020 nul ne sait aujourd'hui, alors que nous sommes à fin 2014, l'argent qui sera mis sur la table. Toutefois on peut supposer que la tentation de l'Etat sera grande de donner là aussi un sérieux tour de vis au détriment de l'investissement territorial en arguant peut-être que la durée du prochain CPER est réduite à 6 ans au lieu de 7 précédemment.

La CFTC trouve injuste que l'Etat particulièrement impécunieux se repose sur les collectivités territoriales en leur transférant des compétences non complètement compensées et en diminuant les dotations.

Enfin , à aujourd'hui , dans le cadre des nouvelles compétences qui seraient données aux Régions lors de la nouvelle loi de la décentralisation personne ne sait si un impôt en propre dont les Régions définiraient les taux leur sera alloué ou transféré.

- Au niveau européen on sait déjà que les sommes dévolues au FEDER et au FSE pour 2015-2020 devraient être diminuées de 5 % pour Midi-Pyrénées, à moins qu'il soit possible lors de la fusion avec Languedoc-Roussillon (si elle se fait) que la nouvelle Région soit considérée en transition avec pour corollaire une augmentation des fonds européens. Mais une nouvelle négociation avec l'Europe sera-t-elle possible pour 2016 après les élections régionales ?

Au vu de toutes ces baisses , la CFTC constate dans les perspectives budgétaires à moyen terme et à périmètre constant une diminution inexorable de l'autofinancement qui passera de 315 M d'Euros en 2009 à 196 M d'Euros en 2018 soit une baisse d'environ 30 %. En parallèle l'encours de dette passerait de 262 M d'Euros en 2014 à 461 M d'Euros en 2018 soit une augmentation de 80 %.

Les conséquences se font déjà sentir sur les investissements et ont une influence négative sur l'emploi.

En conclusion, le transfert, dans ces conditions, d'une partie de la dette de l'Etat vers les Régions est pour la CFTC inacceptable.

Je vous remercie pour votre attention.

CONTRIBUTION POUR LES GROUPES C.F.D.T, U.N.S.A. C.F.E-C.G.C.

Présentée par Monsieur Michaël PINAULT

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous ne reviendrons pas sur le contexte actuel et les incertitudes qui planent sur cette période. Période délicate pour nos collectivités avec le désengagement de l'Etat et un manque de visibilité sur le calendrier et les étapes à venir, notamment en lien avec la réforme territoriale.

Faut-il pour autant s'autocensurer sur un budget 2015 qui reste en évidence dans le respect des équilibres financiers et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ?

Nous répondrons dans un second temps.

Car dans un premier temps nous le constatons en effet, ces Orientations Budgétaires 2015 n'obèrent pas l'avenir. Visiblement le budget qui sera finalisé laisserait à la région une image à priori positive sur les marchés financiers, avec la possibilité pour de futurs projets d'emprunter à des taux intéressants. Nous soulignons aussi un bon positionnement financier avec une capacité de désendettement à un an.

Soit. Pour autant nous émettons certaines réserves. Car un budget sans prise de risque n'est pas forcément la meilleure réponse à apporter à une période de crise où des secteurs d'activité, des territoires et des populations sont mis à mal. Ne mettons pas de frein sur les réponses à apporter aux besoins des populations.

Car il nous faut un budget de combat capable de soutenir l'économie de la qualité. Tous les budgets de tous les acteurs de l'économie doivent être tournés vers le financement et l'accompagnement et l'économie de qualité :

Qualité dans l'appareil de production, qualité pour la recherche et le développement, qualité dans les investissements (notamment la transition énergétique), qualité dans la formation professionnelle, qualité dans la qualité de vie au travail, qualité du dialogue social...

A la compétitivité et la pauvreté, il nous faut substituer la compétitivité et la qualité !
Aussi, tout en restant bref, voici en exergue quelques points qui nous interpellent et nous inquiètent particulièrement.

Tout d'abord le désengagement de l'Etat et ses arbitrages annoncent une baisse des futures commandes publiques, ce qui a déjà pour conséquence d'impacter lourdement l'activité économique de nos entreprises, l'emploi local, et donc de précariser et d'affecter les conditions de travail.

Le désengagement de l'Etat est source d'une inquiétude supplémentaire pour les années qui viennent, au-delà de 2014, car il oblige la Région à s'endetter plus fortement pour assumer ces nouvelles missions suite à la réforme territoriale. La prospective financière est très alarmante : En cumulé jusqu'en 2017, la baisse de la dotation globale de fonctionnement sera de 152 millions d'euros (12% du budget) selon les travaux de la direction des affaires financières de la Région. La dette pourrait doubler d'ici 4 ans.

Autre point délicat focalisant notre inquiétude, l'enseignement supérieur alors que l'économie de la connaissance est un enjeu majeur. Nous réaffirmons notre inquiétude sur la situation budgétaire des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les annonces de la ministre sur la stabilité du budget 2015 se veulent rassurantes, mais passent sous silence le mouvement fort qui semble se dessiner de désengagement de l'État, dans le cadre des Contrats de Plan État Région (CPER) en cours de négociation.

Le logement souffre aussi : La France souffre d'une pénurie dramatique de logements, elle doit s'engager dans la transition énergétique, ce qui suppose des investissements importants. Or le gouvernement anticipe d'ores et déjà, dans le scénario macroéconomique associé au PLF une baisse de l'investissement public de 4,3 % en volume pour 2015.

Nous le voyons, la politique de restrictions budgétaires de l'Etat impactent les populations. Dans de nombreux secteurs, le manque de personnel a déjà des conséquences lourdes sur les missions publiques (insuffisance du contrôle fiscal, du contrôle des cotisations sociales, de l'inspection du travail, manque d'accompagnement des chômeurs, etc.). Dans d'autres secteurs, il se traduit par une intensification du travail et des pressions, une flexibilité accrue, un stress croissant ; dans certains secteurs les plus féminisés (social, santé, hôpitaux, établissements pour personnes âgées, agences pour l'emploi, etc.), les personnels sont souvent à bout, de plus en plus démunis face à une demande qui croît en temps de crise.

C'est donc dans ce contexte difficile que nous avons le devoir de veiller à ce que le lien social ne se délite pas. Et à l'échelle de notre Région, dans le périmètre d'action du Conseil Régional, il est inopportun de réduire les aides apportées au tissu associatif. Laisser augmenter la précarité sur tout le tissu associatif aura de lourdes conséquences sur les passerelles et interstices invisibles qui cimentent le lien social, culturel, sportif dans notre territoire de Midi Pyrénées.

Pensez aux conséquences induites notamment sur le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire forte de 112 000 emplois dans notre région :

- Perte d'emplois ;
- Dégradation des services au public réalisés par ce secteur ;
- Isolement des populations ;

- Développement des problèmes de santé ;
- Perte du lien social et des équilibres sociétaux.

Dans le contexte qui est le nôtre, avec les restrictions contraintes, nous devons maintenir certaines priorités. Pour la CFE-CGC, l'UNSA et la CFDT, la solidarité et la protection des plus fragiles en sont unes.

Un dernier mot pour nos territoires.

Là aussi, pour nos organisations, la Région doit être garante pour maintenir l'ensemble des territoires dans une même dynamique économique en s'appuyant notamment sur les forces la métropole.

CONTRIBUTION POUR LE POLE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE MIDI-PYRENEES

Présentée par Monsieur Bruno SIRE

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais juste dire un mot en quelques minutes sur la place des universités dans la politique régionale qui est en pleine évolution, et je commencerai si vous le permettez par dire un mot sur le prix Nobel Jean TIROLE, car c'est une grande satisfaction je crois pour l'ensemble de la communauté universitaire de cette région d'avoir un Prix Nobel en exercice qui plus est, parmi son corps enseignant. Il faut savoir qu'il n'y a que trois universités en France, dont la mienne, qui ont aujourd'hui un Prix Nobel qui enseigne, c'est-à-dire qui n'est pas à la retraite. Souvent ce sont des récompenses qui interviennent relativement tardivement dans la carrière quand ce n'est pas totalement en fin de carrière.

C'est une chance pour nous et on en attend un effet de levier sur un certain nombre de choses.

Permettez-moi aussi de donner quelques précisions puisque j'ai indirectement été interpellé sur Jean TIROLE. Comme le dit excellemment un des articles du Monde, Jean TIROLE est quelqu'un d'inclassable, parce que ce n'est pas un idéologue, c'est un scientifique, un vrai scientifique. Il y a une grande différence entre l'idéologie et la science et malheureusement je constate que certains font une confusion totale sur cette question. La grande différence c'est qu'un idéologue est quelqu'un qui sait, on en a eu l'expérience tout à l'heure, alors qu'un scientifique c'est quelqu'un qui s'interroge, quelqu'un qui doute. Un scientifique n'a jamais des idées toutes faites sur toutes les questions du monde ; Jean TIROLE le dit lui-même, il répond, il essaie de répondre modestement et avec beaucoup d'incertitude et de questionnements à un certain nombre de questions sur lesquelles il travaille depuis des années, il n'a pas la prétention à régler tous les problèmes économiques de la planète.

Il est connu sur des questions de fond : la régulation, ça fait plaisir à certains qu'on ait un Français qui soit distingué sur les questions de régulation des marchés, et Dieu sait que les marchés en ont besoin parce que les marchés, je rappelle que ce n'est pas un état de nature, c'est un construit social, donc c'est quelque chose qui est nécessairement régulé. Assimiler le marché à la loi de la jungle est une erreur

dramatique puisque la loi de la jungle c'est l'état de nature et que le marché est justement tout l'inverse puisque c'est quelque chose qu'ont inventé les hommes.

La deuxième chose à laquelle il travaille, et cela fera sans doute moins plaisir à certains, c'est le contrat de travail mais quand on voit le niveau de chômage qu'on a en France il est peut-être permis aux scientifiques de s'interroger sur la qualité de nos contrats de travail.

Je ferme la parenthèse sur Jean TIROLE, mais je tenais à rappeler cette évidence que c'est une chance pour nous d'avoir un esprit d'un tel niveau.

Je voudrais faire mon propos sur la place de l'enseignement supérieur et des universités en particulier dans les politiques régionales, justement en partant du cas de Jean TIROLE. Jean TIROLE est un pur produit du système méritocratique français, il est passé par l'École des Mines, puis par l'École des Ponts et Chaussées, et il est parti faire un doctorat aux États-Unis, il a commencé sa carrière aux États-Unis, au MIT à Boston et il aurait très bien pu y rester.

Il est revenu en France parce qu'il pensait et il pense toujours qu'on peut avoir en France des universités qui rivalisent avec ce qui se fait de mieux dans le monde, donc il a renoncé à un certain nombre d'avantages, à un certain confort, à un certain niveau de salaire aussi, il faut bien le dire, pour venir tenter l'expérience en France avec un de ses collègues qui était de l'autre côté de la petite rivière de Boston, à l'université de Harvard, Jean-Jacques LAFFONT. Ils ont construit un modèle original, très original dans le paysage français qui montre qu'on peut innover dans ce pays même dans des choses aussi vieilles que les universités, la nôtre va fêter son huitième centenaire dans 15 ans. Ils ont construit un modèle original qui fonctionne et qui aujourd'hui nous permet d'avoir un Prix Nobel parce qu'on a su fidéliser et attirer à Toulouse des compétences qui vraisemblablement seraient restées ailleurs puisque tous ne sont pas Français, ils viennent à Toulouse parce qu'on a su créer un creuset de recherche de très haut niveau, mondialement connu, je crois que c'est une chance pour notre région et aussi pour notre pays, il faut bien le dire, cela participe à son rayonnement.

J'en viens à la place de l'université, la mission de l'université. Les missions de l'université c'est la recherche qui est le point de départ de la création des savoirs, et c'est ensuite la transmission des savoirs, c'est l'enseignement.

Il faut bien le dire et en prendre conscience, nous n'avons pas pour mission l'aménagement du territoire. J'en viens donc aux questions de la place de l'université dans la Région, cela ne veut pas dire que nous désintéressons de l'enseignement de proximité, du développement et de l'installation en réseau des universités sur notre territoire régional. Mais si nous le faisons, nous avons absolument besoin d'un accompagnement des collectivités territoriales. Et c'est parce qu'on aura cet accompagnement et ce soutien financier, surtout dans le cadre des nouvelles compétences qui sont renforcées sur ce point qui sont transférées aux régions, que nous pourrons nous implanter dans un certain nombre de départements et servir au mieux la cause du développement de la connaissance dans notre pays.

Comment organiser cela ? Il y a un modèle qui fonctionne, on ne va pas le réinventer et nous en sommes l'illustration, il y a deux types d'université, les universités de recherche qui sont relativement peu nombreuses, elles sont regroupées il y a une

association européenne des universités de recherche et une association française des universités de recherche et il y a ensuite les universités qui sont davantage tournées vers l'enseignement.

Je crois que c'est sur cette dichotomie qu'il faut appréhender l'effort que fera la Région, ne pas traiter les choses de façon indifférenciée, les traiter au contraire de façon spécifique en comprenant que la recherche nécessite une concentration des moyens aussi bien intellectuels que financiers, et qu'on ne peut pas trop disséminer les choses, les disperser, sinon on perd énormément en efficacité.

Voilà ce que je tenais à dire en quelques mots Monsieur le Président, j'espère que la Région dans son budget et dans les futurs budgets à venir pourra suivre cette logique qui me paraît indispensable pour la continuité du développement de nos universités dans ce pays.

Merci.

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Monsieur Gérard MOLENAT

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour le groupe « Associations » du 3^{ème} collège: consommateurs, retraités et personnes âgées, familles, parents d'élèves, sports, jeunesse et éducation populaire, environnement, économie sociale et solidaire.

Le débat sur les orientations budgétaires souffre encore une fois d'un délai trop court pour pouvoir être approprié par toutes les composantes de la vie associative, voire de notre assemblée.

Cependant l'exercice, même promptement mené, est essentiel pour :

- mieux comprendre les exigences qui s'imposent à la collectivité régionale en termes notamment de contraintes nationales et européennes.
- mieux appréhender les diverses déclinaisons des orientations budgétaires prises par la collectivité et qui auront par le choix de priorité d'ordre financière, un impact certain sur la vie économique et sociale voire des conséquences sur l'environnement en Midi Pyrénées et particulièrement sur le secteur que je représente la vie associative et l'économie sociale et solidaire.

Que représente donc ce secteur dans notre région?

Quelques chiffres clés issus des divers tableaux de bord réalisés par Recherches et Solidarités en collaboration avec l'ARF:

En regroupant les 4 familles, associations, fondations, mutuelles et coopératives, l'Economie Sociale et Solidaire en Midi Pyrénées c'est :

- 12 265 établissements employeurs soient 11% des établissements
- 112 237 salariés soient 12% des emplois de la Région et 2,6 milliards d'euros de masse salariale brute.

Si l'on observe le seul poids des associations il y a en Midi-Pyrénées plus de 67 000 associations actives mobilisant 660 000 à 700 000 bénévoles. Parmi elles 13% d'organismes employeurs pour un total de 91 353 emplois.

De tels chiffres sont significatifs et reflètent le poids du secteur associatif en terme économique.

Ce poids est considérable et pourtant sur plus de 67 000 associations, seulement 1,5% d'entre-elles bénéficie d'une aide régionale représentant 1,7% du budget global de la Région

Non! Le secteur associatif ne peut se réduire à une part marginale du budget et faire les frais des restrictions budgétaires de la région.

Mais ces chiffres, ne reflètent pas la situation morale et les préoccupations majeures face à un avenir de plus en plus incertain pour bon nombre d'associations.

Pour près de 53% des Présidents d'association la situation financière est jugée difficile voire très fragile et ce pourcentage augmente dans les grandes associations employeuses.

La situation du bénévolat est encore plus tendue et est le sujet de préoccupation de plus de 54% des associations sans salariés.

L'évolution des politiques publiques au plan national comme territorial pèse sur le moral des responsables associatifs avec comme principal sujet d'inquiétude les moyens financiers.

A souligner cependant en contraste de ce climat de fortes préoccupations, un élément politique majeur : la loi portant reconnaissance et développement de l'Economie Sociale et Solidaire qui a été promulguée le 31 juillet 2014. Cette loi, parmi les diverses dispositions qu'elle énonce, donne aux associations une définition légale de la subvention en la sécurisant. Globalement c'est le modèle de l'entrepreneuriat social porté par toutes les familles de l'Economie Sociale et Solidaire qui est reconnu.

L'impression générale à la lecture des Orientations Budgétaires est une certaine réduction des moyens avec un mot d'ordre « restriction ». Autrement dit nous voyons une diminution des politiques budgétaires telles qu'elles ont prévalu jusqu'à maintenant, alors que nous aurions souhaité plus de volontarisme notamment en termes de solidarité.

Nous sommes dans le schéma d'une gestion rigoureuse qui autorise l'investissement sur de nombreux axes économiques qui sont par ailleurs tout à fait nécessaires: transfert de technologies, soutien aux TPE – PME, aide aux grandes filières régionales,...

Mais on peut s'interroger, si cette prudence gestionnaire ne freine pas un investissement social qui à travers les services à la personne, l'initiative locale en matière culturelle, de loisirs, l'innovation sociale dans bien des domaines associatifs, génère une économie de proximité et particulièrement un développement de l'emploi indispensable à la cohésion sociale. Les années précédentes ont apporté la preuve de la dynamique du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire en matière de création d'emplois

Au-delà de ces éléments généraux de rappel sur la réalité du mouvement associatif et d'appréciations générales sur les orientations budgétaires, le groupe association mettra l'accent sur plusieurs points

La charte d'engagements réciproques du 14 février dernier signée avec l'Etat et les représentants des collectivités territoriales reconnaît l'apport déterminant des associations à la vie démocratique et à la cohésion sociale.

Malgré cette reconnaissance, l'année 2015 marquera un recul considérable du soutien public à la vie associative

On peut évaluer à près de 40% les structures qui devraient supprimer des postes en 2015.

La modernisation de l'action publique passe certes par un redressement des comptes publics mais ce dernier serait vain s'il devait emporter avec lui la concertation, la capacité des citoyens à contribuer directement à l'intérêt général voire leur adhésion à l'idée même de solidarité nationale, et tout le lien social apporté sur les territoires .

Les associations ont besoin de financements stables et garantis

Elles ont besoin que la vie associative soit une compétence partagée.

Il serait souhaitable que les dotations réservées à la vie associative et à la citoyenneté soient maintenues.

Les associations se sont engagées principalement en 2013 sur le recrutement d'emplois d'avenir, d'une durée de 3 ans, le soutien de la Région est indispensable car cette aide est une garantie pour la professionnalisation et la pérennisation à terme de ces postes.

Ce même soutien est nécessaire aux têtes de réseau, indépendamment des ressources allouées à l'incubateur régional d'innovation sociale.

Pour les fonds européens (FEDER et FSE principalement), le seuil minimal de 50 000€ par dossier tout en comprenant la démarche au regard de la complexité et des exigences de gestion de ces fonds, sera très sélectif. De fait la Région doit soutenir les initiatives d'association qui ne pourront pas s'inscrire dans le cadre fixé. Elle doit également prendre conscience des problèmes de trésorerie que générera une telle décision auprès des porteurs de projets européens.

En matière d'éducation, il devient urgent de mieux appréhender les évolutions démographiques de certains secteurs toulousains confrontés à des classes surchargées et anticiper certains projets au-delà des 3 nouveaux lycées projetés.

Sur le plan de l'environnement si globalement nous approuvons les efforts réalisés pour concrétiser une politique de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la précarité énergétique, il conviendra de rester vigilant sur la traduction des effets attendus de chacun des outils ou dispositifs mis en œuvre.

Le soutien à l'éducation à l'environnement sera poursuivi et c'est une bonne nouvelle car il conforte l'éducation à l'environnement tout au long de la vie. Mais il est regrettable que le public scolaire soit exclu des nouvelles dispositions prises par la Région sachant le vecteur important que représente le jeune auprès des adultes.

Par ailleurs l'intérêt de pratiques agricoles pouvant augmenter les services écosystémiques (lutte contre l'érosion des sols, réchauffement climatique, gestion de l'eau, prévention de dégâts de faune sauvage, ...) doit donner lieu à un véritable soutien aux exploitations qui s'engagent ainsi.

Sur le plan de la réforme territoriale le groupe association reste attentif au rapprochement régional en cours. Il souligne cependant son attachement à l'animation et au développement local pour l'ensemble des territoires. Dans l'optique d'une grande région, la collectivité doit se donner les moyens de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de certaines populations éloignées des villes et soutenir un service au public de proximité, dans un objectif d'égalité d'accès, ainsi que préserver le dialogue public. En ce sens le groupe association souhaite que les moyens d'ingénierie et d'animation des futurs PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) soient significatifs et n'excluent pas les associations de la dynamique locale.

En Région, plus de 21 000 associations ont des relations régulières avec le Conseil Régional (et ses élus), gageons que le budget de rigueur qui leur serait imposé, n'atténuera pas le dialogue civil dont elles sont un des principaux acteurs. Dialogue essentiel pour rechercher toutes les voies afin de faire face aux défis de l'emploi et du mieux vivre ensemble.

CONCLUSION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Je vais répondre à quelques conseillers.

D'abord sur le déroulement, nous avons testé une gestion du temps de parole que je qualifierais d'élastique ; le problème c'est qu'à l'arrivée il y a une situation profondément inégalitaire. Le collège 1 a parlé moins de 30 minutes, le collège 2 a parlé 45 minutes et le collège 3 un petit quart d'heure. Pour la prochaine plénière on reviendra à la règle que l'on a votée, il y aura deux rapports à voter ; ce sera comme au CESE, un temps de parole chronométré, 4 minutes par organisation, par intervenant, plus 15 secondes pour conclure.

Sur les débats eux-mêmes, Christian TERRANCLE a posé deux questions une sur la distribution de tracts au CESER et comment prendre en compte le débat sur le traité transatlantique.

Sur la distribution de tracts, il y a deux situations : aux membres du Conseil économique, aux 119 collègues, la règle et l'usage est de demander aux services de pouvoir distribuer le tract ou la circulaire dans les casiers ou de le faire faire. Cela a toujours été respecté, il n'y a jamais eu de censure. Pourquoi fait-on comme cela ? Parce qu'on a eu des soucis d'organisations extérieures ou de contenus mis de manière sauvage qui portaient atteinte au bien vivre et travailler ensemble.

Je rappelle qu'on vous demande de signaler ce que vous voulez distribuez, et on le fait faire. Si le contenu est détonant, on vous le dit, on n'a jamais eu trop de souci.

Pour le personnel c'est autre chose, le personnel est soumis au droit syndical interne à la Région qui fait l'objet d'accords entre les quatre centrales syndicales (la CGT, Solidaires, FO et la CFDT) et la Direction des Services. Les salariés de la Région, ne voulant pas être envahis de tracts tous les matins, sont informés par les centrales syndicales par email des tracts disponibles et par courtoisie chaque centrale syndicale m'informe du contenu, je n'ai qu'à cliquer si je veux y avoir accès.

Par contre, il est interdit à qui que ce soit de mettre des tracts dans les casiers du personnel ou dans les bureaux. Je rappelle les droits, je rappelle aussi les devoirs.

Sur la question de prendre en compte le traité transatlantique, j'ai expliqué le 26 juin 2014 avec l'accord de l'assemblée qu'on ne pouvait pas adopter une motion en séance

sans débat, et j'ai proposé que dans les considérations générales de nos avis relatifs aux OB ou au budget, des éléments du traité soient portés à connaissance pour débat en commission. On pourra retenir des éléments sur lesquels il y a accord dans nos considérations générales soit sur les OB soit sur le budget.

Je rappelle aujourd'hui ce qu'il est possible de faire. Il suffit que chacun amène les éléments, moi-même je me suis constitué une revue de presse pour comprendre, suivre et avoir quelque chose à dire, c'est pour cette raison que j'en ai parlé aujourd'hui.

Sur les questions posées par Alain GIACOMEL sur notre fonctionnement, on l'a aussi évoqué en réunion des Vice-présidents, l'usage, la règle commune qui fait l'objet de l'animation par les Vice-présidents de réunions préparatoires au Bureau, c'est que les commissions établissent leur plan de travail. Quel était le plan de travail validé pour la commission 6 ? Vu l'urgence il y a six mois, c'était de consacrer les moyens sur la réforme territoriale, la Commission a fait son plan de travail avec un calendrier de réunions, il a été adopté.

Ensuite on a été perturbé par le changement de date de la Région sur les OB, c'était prévu le 12 novembre et cela a été avancé au 29 octobre 2014, seule faille dans le dispositif. Mais personne n'a évoqué, notamment en commission 6, d'avoir aussi un document sur la conjoncture, ce qui nous a amenés à décaler le plan de charges. Bruno LAFAGE, que je dois excuser, n'est pas un dictateur, un chargé de mission ne peut pas écrire 3 rapports en même temps.

Conclusion : de fait, il y a eu impasse collective sur la conjoncture, et on est pris par le changement de pied de la Région qui nous met en difficulté pour préparer par anticipation un document qu'on voyait arriver pour le 12 novembre.

J'ai dit aux Vice-présidents vendredi matin, qu'au printemps on regarderait le plan de charges de chaque commission et qu'on serait plus directif. Il y a un accord pour débattre de la conjoncture, cela veut dire qu'il faudra y consacrer du temps. Si on fait cela, on ne pourra pas faire d'autres choses, on ne pourra pas demander à Frédéric de faire les 3/8 tout seul.

On consacra un peu de temps à un document sur la conjoncture adossé au débat sur les OB. La Région ne votera pas les OB mercredi, le Président prendra acte du débat sur les OB. On sera plus directif au printemps. Mais il n'y a eu aucun interdit ; le Bureau du 29 septembre n'a rien supprimé, il a programmé une session de plus malgré les congés programmés de Conseillers ou de collaborateurs.

Tout le monde avait omis le débat sur la conjoncture en privilégiant la réforme territoriale, la prospective sur quelle région et dans quel périmètre. Au printemps

prochain, on arrêtera le plan de travail qui est toujours voté à l'unanimité et qui devra être respecté par ceux qui l'ont voté.

Il n'y a aucune volonté de ne pas faire, mais nous devons faire avec le temps nécessaire. On verra si la Région peut nous communiquer avant les documents, avoir un débat sur les OB sans les documents, c'est parler pour ne rien dire. Cela ne sert à rien.

Ce n'est pas la crainte du débat, on fait une session supplémentaire. De fait, on aura une session toutes les trois semaines pour terminer l'année, notre préoccupation est celle-là. On décidera au printemps à quel moment la Commission 6 passera un peu de temps avec le groupe de travail, qui aura en charge de préparer un document de conjoncture qui servira de bonne introduction au débat sur les OB. On verra le statut qu'on donne au document sur la conjoncture et à celui sur les OB. On plaidera pour avoir les documents plus tôt si c'est possible concernant la Région.

Bruno SIRE a parlé du prix Nobel, Jean TIROLE, et de l'université. Il a rappelé que l'université n'avait pas vocation à aménager le territoire, tu connais ma réponse, cher Bruno, elle est invariable pour moi depuis 16 ans, les universités n'ont pas vocation non plus à déménager les territoires.

Quand on a dit cela, comment fait-on ? Comme la Région a su évoluer, elle a renforcé les villes moyennes par la politique de site, nous devons regarder ce qui doit évoluer, la question est pendante aujourd'hui pour Champollion, on aura un statut non pas d'université, ni d'une grande école, mais un statut qui permettra de délivrer des diplômes, de la Licence jusqu'au Master. Un jeune pourra commencer son parcours à Albi, Castres, Foix, Millau, ou Rodez et finir à Toulouse en tant que doctorant.

Demain dans un territoire de 77 000 m², il faudra aussi avoir des métropoles fortes avec des grandes identités, Toulouse bien sûr, la deuxième ville universitaire de France, 100 000 étudiants sur les 125 000 que compte la région, et 60 000 à Montpellier. On aurait pu demander la jurisprudence à François GOULARD quand il a accordé à deux jours des élections présidentielles, en mai 2007, le statut d'université pour Nîmes qui a moins d'étudiants que Champollion, lequel a dépassé les 4 000 aujourd'hui. On ne fonctionne pas par mimétisme parce qu'on est aussi doté d'un cerveau qui nous oblige à réfléchir. Nous devons faire les évolutions ensemble, j'étais jeudi après-midi à Rodez pour l'extension de l'IUT qui préfigure le nouveau campus qui va accueillir dans les trois ans qui viennent 2 000 étudiants.

Sur les remarques de Gérard MOLENAT, nous allons essayer de reprendre la main sur les conseils de développement des pays et des agglomérations pour les faire évoluer,

les conforter. Il faudra aussi qu'ils aient les moyens de respecter un peu de déontologie, la liberté d'organisation, ce n'est pas toujours le cas ; qu'on ne choisisse pas les présidents avant qu'ils aient eu le temps d'en décider, ici ou là il y a des mauvaises pratiques. Nous tenterons de faire une réunion avec eux avant la fin de l'année.

Concernant l'actualité, le barrage de Sivens, et la mort tragique d'un jeune homme de 21 ans, des Conseillers m'ont demandé de m'exprimer. Je prendrai plus d'informations cet après-midi. Mais j'attire votre attention sur deux points : je suis pour les débats d'idées, je suis d'une génération qui a beaucoup crié, qui crie encore, je suis de la génération du Larzac. Le Larzac a gagné aussi parce que le combat a été pacifique, et non violent, mais il a été gravement perturbé aussi, par des hommes en cagoule qui ont fait exploser à Millau la bourse de travail, les locaux de la CGT et quelques mois après le Commissariat de police... D'autres ont plastifié, en février 1975, la ferme d'un agriculteur emblématique, Auguste Guiraud.

J'ai durement condamné ces méthodes qui sont insupportables, des hommes auraient pu mourir.

Concernant Sivens, il y a une partie d'importation du public de Notre Dame des Landes qui est pour la démocratie en cagoule. J'y suis farouchement opposé, le jour comme la nuit. Dans une république, on ne porte pas de cagoule.

Sur le fond des choses, faut-il ou pas faire le barrage de Sivens ? Je siége au comité de bassin Adour-Garonne, le barrage de Sivens est dans le Programme de Mesures qui a été débattu pendant deux ans et voté après tous les débats contradictoires. Au passage, ce barrage correspond aux préconisations du très bon rapport fait en juin, par le député, ancien Ministre, Philippe MARTIN, à la demande de Jean-Marc AYRAULT sur la sécurisation de la ressource en eau par territoire. Faut-il faire des grands ouvrages sur lesquels on s'est divisé entre nous, faut-il ou pas faire Charlas, immense ouvrage de 600 hectares ? La réponse est qu'il faut faire des réserves de proximité. Pour Sivens, cinq ans de débat, deux ans au sein de l'Agence de bassin Adour-Garonne, un vote à 95 %.

Le problème c'est que dès qu'on commence à faire, il y a toujours de bonnes raisons pour empêcher de faire.

Ce qui s'est passé était couru d'avance, c'est dramatique. On n'a pas à 21 ans à mourir pour une réserve d'eau !

Mais la République c'est l'Etat de droit, on ne peut pas débattre, voter, et après faire ce que l'on veut.

La démocratie en cagoule finit toujours mal, c'est dramatique. Je verrai comment témoigner un peu notre compassion et la raison cet après-midi.

Je suis comme vous, je n'aurais pas aimé que mon gamin à 21 ans soit découvert mort à une heure du matin. Mais 50 ou 150 encagoulés qui ont saccagé le cœur de Gaillac, cela n'a rien à voir avec la démocratie.

Je vous remercie.

CONCLUSION DE MADAME JANINE LOÏDI, VICE-PRESIDENTE DE LA REGION MIDI-PYRENEES EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Mesdames Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Il m'appartient tout d'abord d'excuser Martin MALVY qui doit être à l'aéroport à Paris puisqu'il revient d'un voyage en Chine d'une semaine, où il est parti avec une délégation d'une quarantaine d'entreprises, des PME, des PMI, pour développer à l'international l'économie de Midi-Pyrénées.

Mon exercice est un peu compliqué, ayant une réunion ce matin je n'ai pas pu participer à vos travaux ou que très tardivement, donc mon intervention est difficile à caler sur ce qui a déjà été dit en mon absence, notamment le discours qu'a fait Monsieur CHAUZY.

Toutefois, il y a un exercice obligé lorsqu'on parle d'un débat sur les orientations budgétaires, forcément les orientations budgétaires sont décidées en fonction d'un budget, et le budget ce sont pour les régions une fiscalité et des dotations de l'État. Je ne rentrerai pas dans un débat sur la politique menée par l'État de réduction des déficits, de diminution des dotations aux collectivités territoriales, et de demandes d'efforts qui sont faites aux chambres consulaires, Chambres de Commerce et d'Industrie, parce que j'interviens en fin de matinée le débat risquerait d'être un peu long, il y a beaucoup de choses à dire.

Mais, pour nous, il y a obligation de constater quelles seront les conséquences des décisions prises par l'État sur la fiscalité et les dotations.

Vous l'avez vu dans les documents qui vous ont été donnés, vous en avez certainement discuté, on note une stabilité de la fiscalité tant au titre de la CVAE que pour les autres produits financiers, certains étant gelés, ainsi que pour les cartes grises. Pour les cartes grises, on envisage une hausse du tarif puisque c'est une possibilité qui nous est donnée, nous sommes à 34 € par cheval fiscal contre 41 € en moyenne nationale, une augmentation d'un ou deux euros pourrait entraîner un produit supplémentaire de 2,3 M€ et je pense que la période ne se prête pas à refuser cette possibilité.

Il y a une stabilité de la fiscalité, mais vous avez pu en discuter, et vous le savez, une baisse des concours financiers de l'État est prévue. La DGA a été amputée en Midi-Pyrénées de 8,2 M€ en 2014, en 2015 la baisse sera de 20 M€ supplémentaires. De plus, Midi-Pyrénées perdra 2,5 M€ dès 2015 au titre des nouveaux mécanismes de calcul de la part péréquation de la DGF régionale.

En conclusion, le montant annuel de la DGF sera inférieur de 77 M€ en 2017 comparativement à 2013.

Il y a dans les décisions prises par l'État des éléments qui sont peut-être encourageants, notamment sur la réforme des financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage, je suis arrivée au moment où l'on en discutait. Elle va renforcer l'autonomie financière des régions en substituant la DGD formation par des ressources fiscales, soit 38 M€ pour Midi-Pyrénées. Je reparlerai de l'apprentissage et des dispositions sur la formation professionnelle.

Une série de transferts va peser sur nos actions, des transferts qui sont lourds, qui seront compensés par l'État pour certains, on le sait aujourd'hui notamment la rémunération des stagiaires en situation de handicap en centres de réadaptation qui se chiffre à 11,4 M€, ce qui n'est pas neutre, mais qui pose la question de savoir si cette dotation sera évolutive puisque nous sommes en charge aussi d'ouvrir un nombre supplémentaire de places de stagiaires. Si l'on ouvre des places de stagiaires, forcément on augmente le budget consacré à la rémunération des stagiaires ; donc la discussion avec l'État est sur cette prise en compte de l'évolution du nombre de stagiaires et du budget consacré à leur rémunération.

En ce qui concerne les primes d'apprentissage, la compensation sera de 10,5 M€ contre 20,5 M€ en 2014, mais c'est l'effet de la suppression de 11 salariés de la prime de 1 000 €. Nous avons conservé ce montant de 10,5 M€, nous sommes dans l'incertitude sur la prime de 1 000 € qui serait allouée aux entreprises de 11 à 50 salariés, donc aucune somme ne sera inscrite à ce titre au BP 2015. Selon les évolutions, les précisions, on pourra avoir une inscription éventuelle en DM n°1.

Sur la partie recettes, la loi de finances rectificative pour 2014 a affecté aux régions un montant garanti de ressources pour le financement de leurs compétences en matière d'apprentissage.

Sur l'apprentissage, j'ai entendu des choses qui m'ont fait un peu sursauter ; d'une part j'ai entendu que la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage et la répartition des fonds qui attribue 51 % des fonds aux régions, en gros des fonds libres, serait une inquiétude parce que les régions pourraient utiliser cet argent à autre chose, à boucher d'autres trous. D'autre part l'inquiétude serait que les régions ne pensent qu'aux niveaux 5 et 4 alors que les besoins des entreprises se situent dans les niveaux 3 et 2.

Je voudrais que lorsque l'on avance des propos, cela repose sur des réalités. Si on regarde l'évolution de l'ouverture de formations et de places dans les CFA, depuis plusieurs années on peut constater une baisse aux niveaux 5 et 4 et une hausse aux niveaux 3 et 2. On peut discuter et dire « la hausse n'est pas suffisante », mais dire qu'on se préoccupe uniquement et qu'on n'ouvre que des places de niveaux 5 et 4 est une contrevérité.

Je maintiens tout de même, même si cela pose problème à la société et qu'on estime peut-être que ce n'est pas aux régions de le régler, qu'environ 7 000 jeunes sortent sans aucune formation du système scolaire ; nous pouvons offrir à ces jeunes la possibilité de reprendre une formation, mais au niveau 5.

Pensant effectivement aux besoins des entreprises aux niveaux 4 et 3, et également aux possibilités qui peuvent être ouvertes à ces jeunes qui viennent dans nos formations de niveau 5, nous avons privilégié l'ouverture de formations qui offrent les passerelles et

les parcours de formation en alternance. C'était un point que je tenais particulièrement à préciser.

Les dépenses représentent 60 %, un rythme de progression entre 1 et 2 % sachant que les dépenses de personnel augmentent plus fortement, notamment du fait la revalorisation du SMIC.

Sur les dépenses d'investissement, nous allons maintenir notre politique d'investissement ; j'ai entendu dire que du fait de la non-dénonciation par la Région de la politique de l'État qui nous prive des capacités à réaliser des investissements, nous privions donc certains secteurs de possibilités de progression, d'évolution.

J'ai entendu quelqu'un rapporter les propos que tenait CHURCHILL, je pense qu'on peut dire de Martin MALVY qu'avant d'être un homme politique c'est un homme d'État. C'est reconnu par le plus grand nombre et je tiens à dire que Martin MALVY a effectivement le souci des générations futures.

C'est dans ce sens que l'investissement en Midi-Pyrénées sera maintenu dans le cadre d'un autofinancement qui va être légèrement dégradé, mais sans aller au-delà de ce qui est demandé par une partie des Conseillers ici présents.

Je précise qu'on garde au fond de notre pensée le regroupement avec Languedoc-Roussillon, l'endettement de Languedoc-Roussillon n'est pas le même que celui de Midi-Pyrénées. Donc à la fin de l'année prochaine, en 2016, nous n'aurons pas exactement le même état d'autofinancement que celui qu'on constate aujourd'hui.

Penser à l'avenir et penser aux capacités de la future région qui se dessine de maintenir des politiques et de maintenir un investissement de qualité, c'est éviter aujourd'hui de dégrader trop fortement l'autofinancement.

Sur les politiques et les priorités, vous en avez parlé, vous avez eu les documents.

Sur les lycées, en investissement nous avons de nombreuses opérations phares : Pibrac, Montech, Villefranche-de-Lauragais, Pierre de Fermat grosse opération de plus de 20 M€, ainsi qu'à Saint-Sernin avec la réhabilitation de ces lycées, Bellevue à Toulouse, Victor Hugo à Gaillac, Las Cases à Lavaur, sans parler de la nouvelle compétence maintenance informatique des établissements d'enseignement.

Sur la formation professionnelle et l'apprentissage, nous allons avoir des compétences qui n'existaient pas jusqu'ici, notamment pour les personnes sous main de justice, la compétence pour créer un service public régional de l'orientation et coordonner l'ensemble des acteurs de l'orientation, également pour les personnes handicapées.

Sur le service public régional de l'orientation qui me tient particulièrement à cœur, je peux vous dire, puisqu'on est en contact avec l'ARF et l'ensemble des régions, que nous sommes en Midi-Pyrénées très en avance sur la réflexion et la mise en œuvre de ce service public régional de l'orientation. La tâche est facilitée par le fait que nous avons des établissements de proximité qui sont les maisons communes emploi et formation. On a pensé que ces maisons communes emploi et formation pouvaient servir à la mise en œuvre d'un service public régional de l'orientation, on va les transformer dans un premier temps en assemblée régionale, dans un second temps en

GIP et dans un troisième temps en Cité des Métiers, notre réflexion est très affinée sur ce sujet.

Mon absence me prive des débats que vous avez pu mener sur le développement économique, l'innovation à l'international notamment, pour les TPE PME et ETI.

Sur le déploiement du très haut débit, 100 M€ pour les projets départementaux, nous sommes en attente de beaucoup de projets départementaux. Nous ne pouvons rien faire tant qu'effectivement les départements ne viennent pas vers nous avec un projet.

Sur l'aménagement du territoire qui est un des soucis dans le cadre du contrat de plan État-Région, la période 2014-2020 concernera la métropole, la politique de la ville, les territoires confrontés à un déficit de service public, les massifs, la Garonne et la vallée du Lot. Une nouvelle génération de politiques contractuelles a été votée, vous le savez, le 26 juin dernier, et nous voulons mettre en place un contrat unique avec les territoires pour simplifier les procédures et aller plus loin.

Sur les transports, l'environnement, le développement durable, la politique énergétique menée en Midi-Pyrénées, je pense que je n'ai pas à m'étendre davantage. Je pense que le projet important concerne la transformation de l'ARPE, Agence Régionale pour l'Environnement et le Développement Durable, en une SPL pour avoir un bras armé en faveur de l'ingénierie, du développement du service du territoire et des politiques régionales pour l'énergie, air, climat, la protection de la biodiversité.

La solidarité, le débat sur le secteur associatif peut être inclus dans ce chapitre. On renouvelle notre soutien à travers des activités sociales, culturelles, sportives, citoyennes de Midi-Pyrénées, à travers les structures porteuses du lien social et de l'emploi par le dispositif insertion par l'activité économique des jeunes issus des quartiers en difficultés ou des zones rurales défavorisées, le nouveau plan régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre le handicap, le maintien des soins de proximité en milieu rural.

Dans tout ce qui aussi du social, on peut inclure l'école régionale de la deuxième chance qui est de l'orientation et également de la prise en charge de problématiques liées à des jeunes issus de milieux très défavorisés. Nous avons l'intention, même s'il y a eu des difficultés, de continuer à œuvrer pour qu'il y ait des antennes en Midi-Pyrénées de l'école régionale de la deuxième chance. Je précise qu'en Languedoc Roussillon il y a, je crois, 8 ou 10 écoles régionales de la deuxième chance. Donc, nous devons œuvrer à équiper Midi-Pyrénées. Cela dépend beaucoup des acteurs locaux qui sont frileux, on les comprend, pour s'engager sur le fonctionnement. Mais là aussi, nous allons reprendre les discussions.

C'est un simple survol de ce qu'on envisage, mais vous avez vu dans ces orientations budgétaires que nous maintenons tous les dispositifs, les dispositifs sociaux aussi, les aides aux jeunes en apprentissage que nous avons augmentées l'an dernier, l'Ordi Lib, la carte qui permet d'avoir les aides à la lecture, au sport.

C'est difficile, effectivement le budget est contraint, les finances ont contraintes, on peut dire comme certains d'entre vous nous disent « refusez ! Refusez ce qui vous est proposé par l'État », n'empêche qu'il y a un budget à faire, il y a des dispositifs à maintenir parce que nous voulons les maintenir au titre du lien social, au titre du

développement économique, au titre de la chance donnée à des jeunes de poursuivre une formation de qualité ; donc nous avons choisi de discuter des dispositifs que nous voulons maintenir et des priorités que nous voulons accorder à ce budget.

Je vous remercie.

ANNEXES

I - EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS DEPUIS 2005

Les ratios relatifs à la situation financière du Conseil Régional sont fixés par les textes :

- Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- Décret n° 93.570 du 27 mars 1993

Population de Midi-Pyrénées prise en compte pour le calcul des ratios.

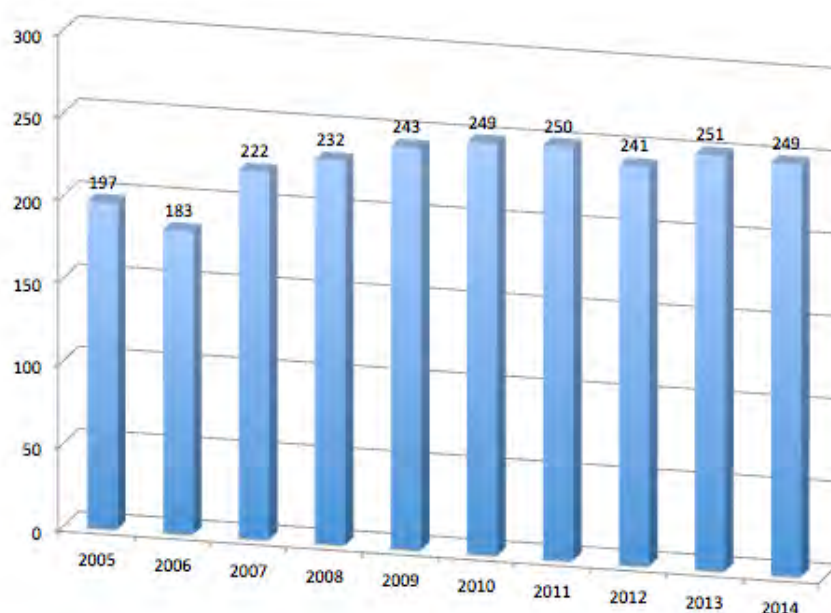
Budgets primitifs 2005, 2006, 2007, 2008 : **2 612 701 hab.** (recensement 2002)

Budget primitif 2009: **2 855 792 hab.** (recensement 2006)

Décision Modificative n°2 2012 : **2 944 157 hab.**

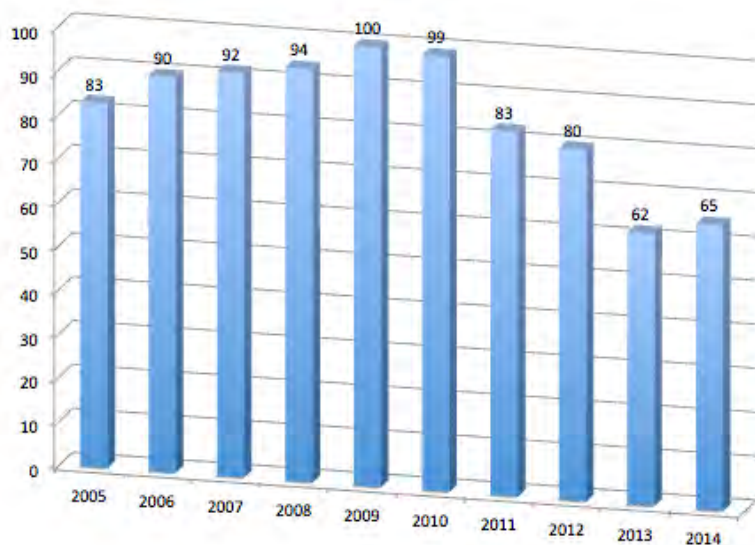
Décision Modificative n°2 2014 : **2 987 052 hab.**

Ratio n° 1 : La mesure du niveau de service rendu



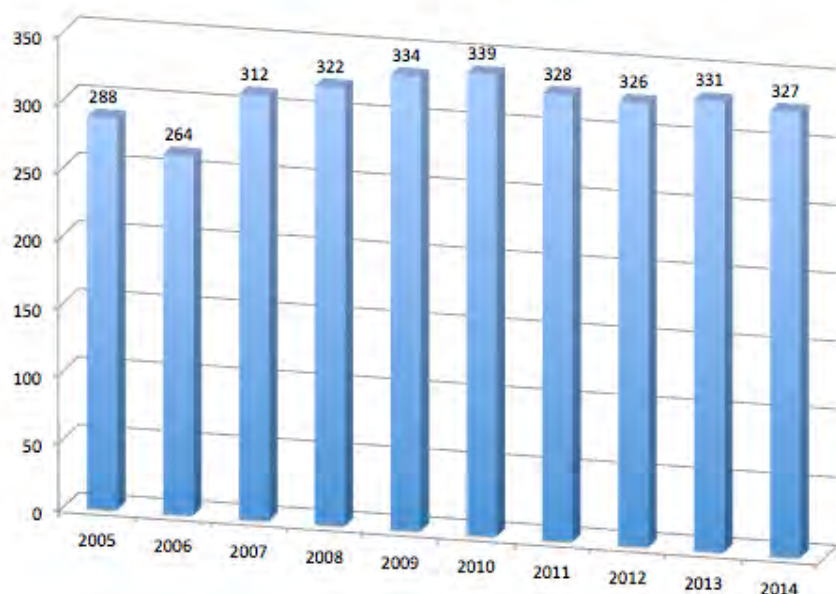
Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population totale
En euros par habitant

Ratio n°2 : La mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable régional



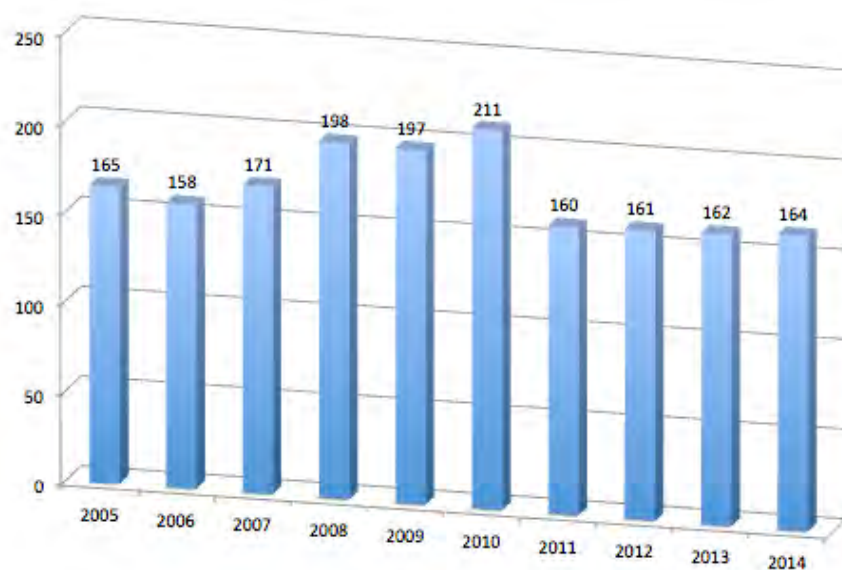
Produits des impositions directes par rapport à la population
Hors compensation de l'Etat
En euros par habitant

Ratio n°3 : La mesure des moyens financiers récurrents



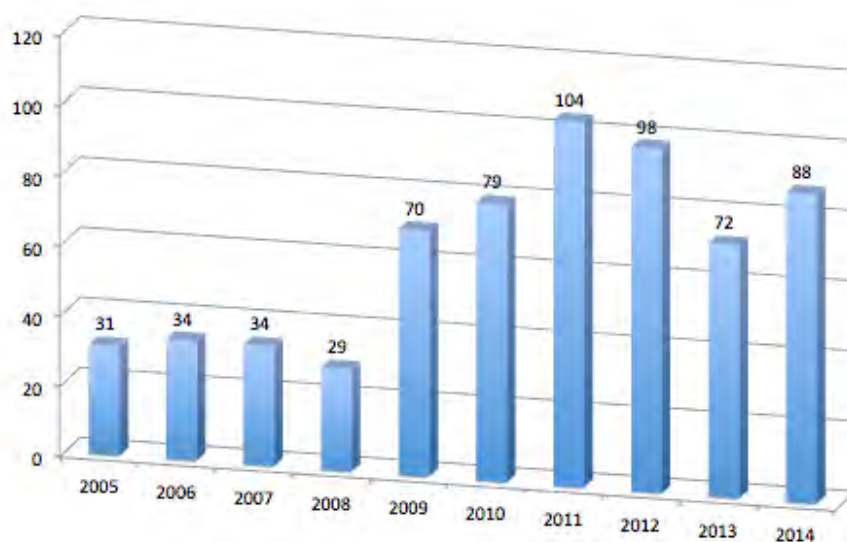
Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant

Ratio n° 4 : La mesure de l'effort d'équipement



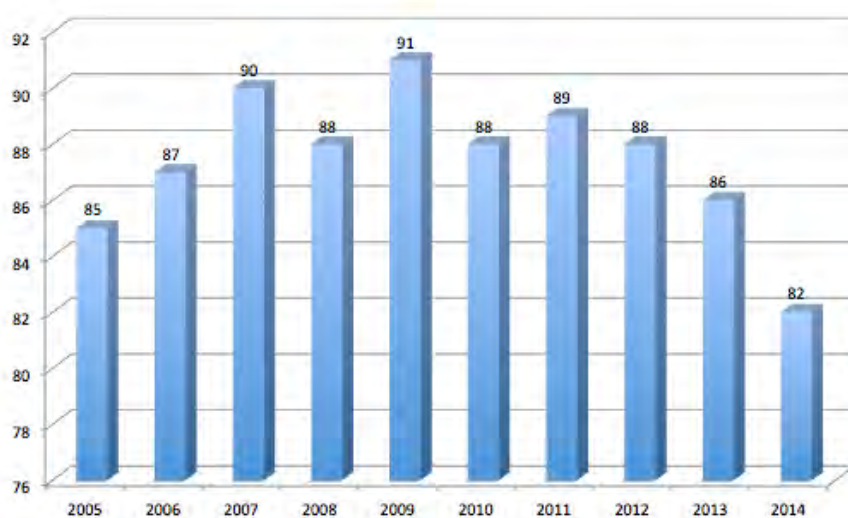
Dépenses
d'équipement
brut par rapport
à la population
Dépenses réelles
d'investissement
hors
remboursement
de la dette en
capital
**En euros par
habitant**

Ratio n°5 : La mesure de l'ampleur de l'endettement



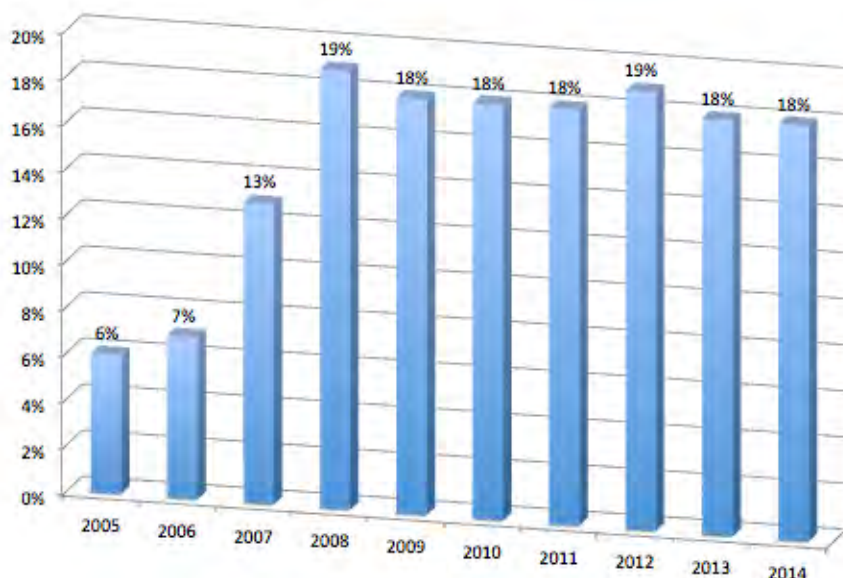
Encours de la
dette par
rapport à la
population
**En euros par
habitant**

Ratio n° 6 : La mesure de la participation de l'Etat au fonctionnement de la Région



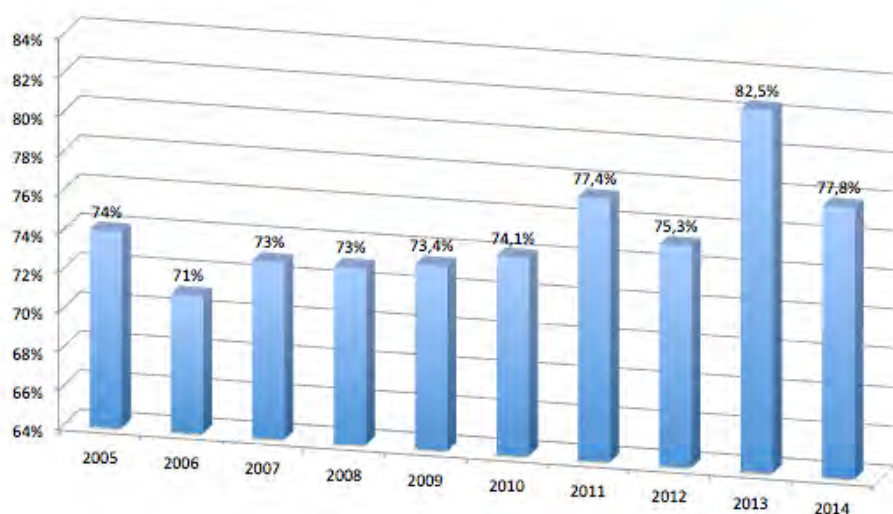
Dotation globale de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant
Ratio calculé à partir de 2005 seulement

Ratio n°7 : La mesure relative des charges de personnel



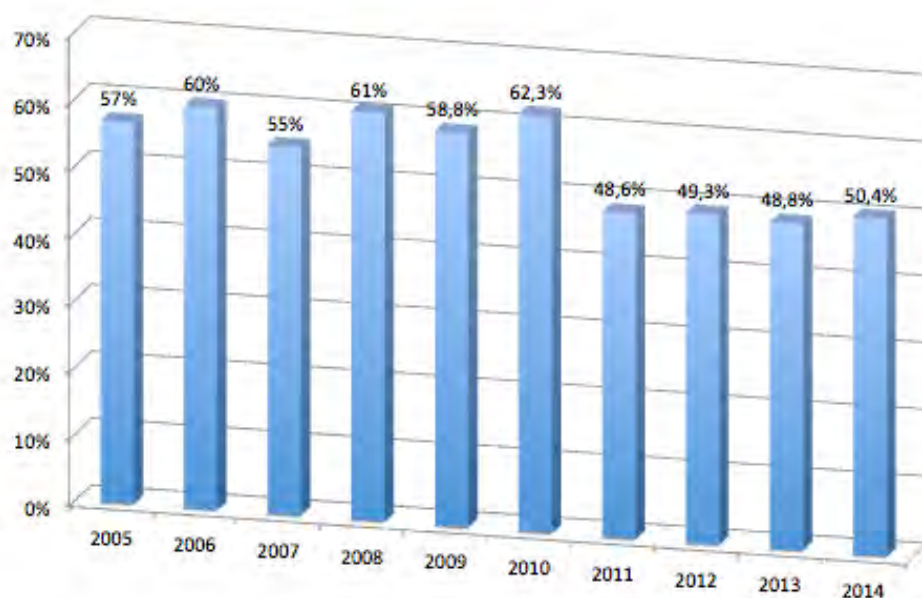
Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°9 : La mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement



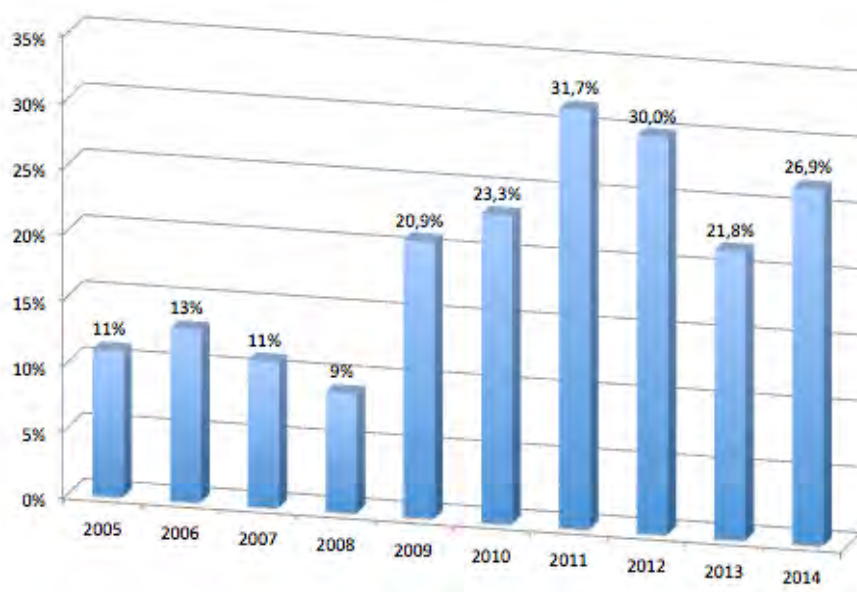
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°10 : La mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget



Dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°11 : La mesure volumétrique de l'endettement



Encours de la
dette par rapport
aux recettes
réelles de
fonctionnement
En pourcentage

II - OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA REGION MIDI-PYRENEES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013

Préambule

Dans le cadre du suivi de ses avis budgétaires, le CESER a souhaité poursuivre l'observation du Compte administratif initié en septembre 2011.

Ce travail a pour objectif, de mesurer la réalisation des politiques régionales, sur quelques domaines, avec l'observation des écarts entre le Budget primitif 2013 et le Compte administratif 2013. Il a aussi comme autre objectif de préparer les futurs travaux sur les Orientations Budgétaires et Budget Primitif à venir.

Cette note sera présentée lors du prochain Bureau du CESER du mois de septembre 2014, après présentation pour validation à la Commission VI le 28 aout 2014.

À la lecture de l'Avis sur le Budget primitif 2013 de la Région Midi-Pyrénées, et du Compte administratif 2013, publié au mois de juin 2014, sur la base d'une grille d'observation des dépenses d'investissements, élaborée par la Commission Budget - Finances - Politiques contractuelles et Planification - Evaluation, le CESER a souhaité apporter des observations sur certaines interventions régionales pour lesquelles il s'était exprimé en décembre 2012 lors de l'adoption de l'avis sur le Budget Primitif 2013. La Commission a aussi souhaité appréhender dans le Compte administratif, la politique transversale « Aménagement et développement économique des territoires », telle qu'elle est présentée lors du Budget primitif.

Dans le cadre de ce travail, et pour la première fois, le Conseil Régional est venu, à l'invitation du CESER, présenter le Compte administratif et le rapport financier 2013.

Cette présentation a été assurée le 4 juillet 2014, par Monsieur PONCET-MONTANGE, directeur des affaires financières.

PRESENTATION DU CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF PAR LE CONSEIL REGIONAL

Dans le préambule au rapport de présentation du Budget primitif 2013, le Président de Région a indiqué que le budget a été élaboré dans un contexte de prudence répondant à la crise générale de l'économie et à l'état des finances publiques très dégradé, avec un déficit plus important que ce qui était attendu et l'augmentation de la dette publique.

Dans le cadre du redressement des finances publiques, le Gouvernement a appelé l'ensemble des acteurs publics, à participer à la stratégie de maîtrise des dépenses publiques. Pour les Collectivités, cette participation à l'effort de réduction des dépenses publiques s'est traduite, en 2013, par un gel des dotations d'Etat versées, avec une baisse annoncée en 2014 et 2015 de 1,5%.

Dans ce contexte, le Conseil Régional Midi-Pyrénées a rappelé dans l'introduction de la présentation du Budget primitif 2013 ainsi que dans son rapport financier pour l'année 2013, sa « **stratégie financière constante, caractérisée par une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement qui assure le maintien d'un autofinancement élevé.** »

Le Conseil Régional était dans l'attente de la réforme territoriale promise par le gouvernement, notamment pour clarifier les futures missions de la région et les leviers financiers qui devraient lui permettre d'assurer ses investissements...

Lors de la présentation du BP 2013, le Conseil Régional affichait ses priorités, ses efforts d'investissements prévus dans plusieurs domaines. Dans ce contexte, il a choisi d'intervenir sur des domaines prioritaires, le CESER note que le Conseil Régional a maintenu toutes ses interventions dans des domaines qui étaient ou pas de sa compétence :

- Enseignement supérieur-formation (3^{ème} programme pluriannuel des travaux des lycées, construction d'écoles d'infirmières, carte jeune, enseignement supérieur,...)
- Transport de passagers (acquisition de train régionaux, construction de l'établissement de maintenance des matériels ferroviaires)
- Recherche-innovation (accompagnement du CEA, création de la plate-forme régionale de prêts d'honneur innovation)
- Economie (plan aéronautique, plan de soutien aux grands sites, soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire)
- Développement durable (soutien à la rénovation de logements sociaux, création de « Midi-Pyrénées Energies Investissement », poursuite du Plan Midi-Pyrénées Énergies, Plan de restauration des continuités écologiques, schéma de cohérence écologique, nouvel agenda 21 ...)
- Solidarité régionale (création des « emplois d'avenir », création du « pass insertion » et du « pass mutuelle », Plan très haut débit, soutien aux structures sportives, associatives et culturelles, lutte contre les discriminations).

I - ANALYSE GENERALE DU BUDGET

1.1 - Recettes

Grands équilibres financiers : avec emprunts, autofinancement et fonds de roulement (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	1 401,0	1 423,3	1 444,3
Réalisé	1 369,0	1 378,7	1 468,4
Réalisé - BP	-32,0	-44,6	+24,1
Réalisé n – Réalisé n-1	-67,6	+9,7	+89,7

Recettes nettes hors emprunt en M€ :

	2011	2012	2013
BP	1 070,2	1 052,9	1 060,3
Réalisé	1 076,1	1 080,6	1 098,9
Réalisé – BP	+5,9	+27,7	+38,6
Réalisé n – réalisé n-1	+ 15,7	+4,5	+18,3

Le CESER observe que les recettes perçues ont été supérieures aux recettes attendues lors de l'élaboration du BP 2013, soit un écart de + 38,6 M€ ou + 3,6 % (recettes CA 2013 – recettes BP 2013 = 1 098,9 M€ - 1 060,3 M€).

Les ressources réalisées au Compte administratif sont en hausse de + 1,7 % entre 2012 et 2013. Elles passent de 1 080,6 M€ à 1 098,9 M€. Les évolutions constatées sont les suivantes :

- 250 M€ pour la fiscalité directe CVAE soit + 19,5 M€
- 295 M€ pour la fiscalité indirecte, identique à 2012
- 453 M€ de dotations de l'Etat en baisse de 14 M €
- 17 M€ de FCTVA soit – 3 M€
- 35 M€ de Fonds Européens, en hausse de 11,4 M€
- 49 M€ d'autres recettes soit + 5 M€

Bien que légèrement en hausse en 2013, les recettes de la région ne retrouvent pas une véritable dynamique. La fiscalité directe (CVAE) est fixée par l'Etat et est directement liée à la bonne santé économique et industrielle de la région, les dotations de l'Etat (40 % du budget régional) sont gelées ou en baisse.

La fiscalité indirecte reste stable et seule la partie sur la tarification des certificats d'immatriculation reste du pouvoir de taux de la région (possibilité pas utilisée en 2013).

Le FCTVA reste faible car directement lié au faible niveau d'investissements éligibles de l'année précédente.

Le différentiel est inversé s'il on tient compte de l'emprunt. En effet, le CESER relève un différentiel de près de - 4,7 % qui équivaut à un écart de - 56 M€ entre le BP 2013 voté à hauteur de 1 194,4 M€ et le budget réalisé en 2013 : 1 138,4 M€ montants avec emprunt (cf. compte administratif 2013). Ceci s'explique par la moindre sollicitation de l'emprunt par rapport à l'équilibre budgétaire inscrit au BP 2013.

Autofinancement : résultat de la section de fonctionnement (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	250,0	253,4	249,9
Réalisé	278,5	284,1	265,4
Réalisé - BP	+28,5	+30,7	+15,5
Réalisé n – Réalisé n-1	-26,4	+5,6	-18,7

On observe une sous estimation des possibilités d'autofinancement entre le BP et le réalisé 2013 de 15,5 M€ soit 6.2 %. L'autofinancement réalisé 2013 est quant à lui inférieur à celui de 2012 de 18,7 M€ soit - 6,6 %.

La diminution de l'autofinancement entre 2012 et 2013 est due pour partie aux pénalités du remboursement anticipé de l'emprunt du Conseil Régional.

Emprunt : section d'investissement (en M€)

		2011	2012	2013
Budget primitif	Emprunt nouveau	98,0	99,8	134,1
	Rembours. annuel	12,8	13,7	12,8
	Rembours. anticipé	-	-	-
Réalisé	Emprunt nouveau	40,0	0	39,5
	Rembours. annuel	11,2	12,7	12,9
	Rembours. anticipé	-	29,6	51,5
Réalisé n – réalisé n-1	Emprunt nouveau	-58,0	-	+39,5
	Rembours. annuel	-1,6	+1,5	+0,2
	Rembours. anticipé	-	+29,6	+21,9

Le Conseil Régional avait voté au BP 2013 134,1 M€ de possibilité de recours à l'emprunt. **Le Compte administratif montre la poursuite du désendettement avec un flux net de dette négatif de 24,9 M€ (39,5 M€ d'emprunt nouveau - 64,4 M€ de remboursement).**

Profitant de la possibilité de réaménager sa dette, le Conseil Régional a procédé a un remboursement anticipé de sa dette pour 51,5 M€. Ainsi son taux d'emprunt moyen pondéré est passé de 2,38 à 1,79%.

Utilisation du fonds de roulement (résultats des exercices comptables)

En M€	2011	2012	2013
Résultat de l'exercice	+92,1	-14	-64,6
Fonds de roulement au 31/12	120,3	106,3	41,7

Pour équilibrer l'exercice 2013, le Conseil Régional a pris dans ses « réserves » issues des exercices positifs antérieurs 64,6 M€.

Le fonds de roulement disponible pour 2014 est donc de 41,7 M€ (cf. DM1 de 2014). Pour information : l'actif du bilan 2013 montre un total de 4 198,4 M€ dont 266 M€ d'actif circulant.

Le CESER constate, cette année encore, la volonté du Conseil Régional de se désendetter. Pour cela, le Conseil Régional a diminué ses actifs (fonds de roulement) et maîtrisé la progression de ses dépenses de fonctionnement à +1,2 % hors gestion de la

dette. Les charges exceptionnelles liées au remboursement anticipé de la dette représentent 7,2 M€, soit une augmentation des dépenses de fonctionnement de +1,1 % (augmentation globale à +2,3 %). La contrepartie de cette légère augmentation est une diminution des ressources d'autofinancement.

1.2 – Dépenses

Dépenses globales avec emprunt (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	1 151,0	1 170,0	1 194,4
Réalisé	1 023,9	1 094,6	1 203,0
Réalisé - BP	-127,1	-75,4	+8,6
Réalisé n – Réalisé n-1	-90,5	+70,7	+108,4

Les dépenses globales de la Région en 2013 représentent 1 203 M€ avec emprunt, elles se décomposent en deux parties : 716,5 M€ de fonctionnement (59,6%) et 486,6 M€ d'investissement (40,4%).

Dépenses d'investissement avec emprunt (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	462,0	467,9	485,6
Réalisé	348,9	393,7	486,6
Réalisé - BP	-113,1	-74,2	+10,0
Réalisé n – Réalisé n-1	-103,7	+44,8	+92,9

Dans les grands équilibres financiers réalisés, les dépenses d'investissement en 2013 représentent 486,6 M€ dont 51,5 M€ de remboursement anticipé d'emprunt exceptionnel et 12,9 M€ de remboursement normal de l'annualité de la dette. Si l'on retire les montants liés à la gestion de la dette, les investissements réalisés en 2013 sont de 422 M€, ils étaient de 351,5 M€ en 2012.

Dépenses de fonctionnement (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	689,0	702,1	708,8
Réalisé	675,1	700,9	716,4
Réalisé - BP	-13,9	-2,0	+7,6
Réalisé n – Réalisé n-1	+13,2	+25,8	+15,5

Les dépenses de fonctionnement, réalisées en 2013, représentent 716,4 M€ dont 7,2 M€ d'indemnités liées au remboursement anticipé de la dette.

A partir du tableau annexé en fin de note, le CESER a fait le choix d'observer quelques lignes comptables :

L'Enseignement, la formation, l'éducation, la citoyenneté et le sport :

- Travaux et équipement des lycées publics :

Le BP 2013 prévoyait 80 M€, le compte administratif montre que 79,56 M€ de crédits de paiement ont été mandatés. Le stock Reste à réaliser (RAR) au 31/12/2013 étaient de 255,77 M€, en augmentation de 17,3 M€ par rapport au stock au 01/01/2013. Cela représente 3 à 4 années de financement si le Conseil Régional ne fait pas appel à d'autres ressources, notamment l'emprunt.

- Travaux d'économie d'énergie :

10 M€ votés au BP 2013, 8 M€ de crédits de paiement mandatés alors que le stock de Reste à réaliser (RAR) passe de 13,2 M€ à 35,1 M€ au 31/12/2013.

- Carte jeune (porte monnaie lecture) :

8.3 M€ au BP, 5,76M € de CP mandatés. La carte jeune a été mise en place en 2012 avec des critères de ressources, ce qui pourrait expliquer qu'il y ait eu moins de bénéficiaires.

- Ecoles Sanitaires et sociales : accentuation bénéfique des CP mandatés sur l'exercice, avec un stock d'AP qui reste conséquent. Cependant, il est à noter que les investissements dans les Ecoles sanitaires et sociales ne sont pas de la compétence du Conseil Régional.

Les Transports :

- Acquisition de matériels roulants :

Malgré 62,68 M€ de CP mandatés dans l'année, le stock d'AP non affecté a progressé avec 111,23 M€ d'AP votées dans l'année. Il est a rappelé que de nombreuses AP votées ont un caractère pluriannuel, ce qui est le cas pour l'acquisition de matériels roulants.

- Plan rail :

Le Plan rail arrive en fin de programmation comme peut l'attester la diminution du stock d'AP affectées non réalisées. Sur l'année, 44,89 M€ de CP ont été mandatés.

- PDMI :

Comme pour le Plan rail, le PDMI sont dans une phase d'achèvement de programmation, et le stock d'AP affectées non réalisées baisse avec 24,69 M€ de CP mandatées. Le Conseil Régional tient ses engagements sur les routes, qui ne sont pas de sa compétence, et avec un cofinanceur, l'Etat, qui n'a pas toujours respecté ses engagements dans les temps.

II – FOCUS SUR LA POLITIQUE TRANSVERSALE : L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES

Il a semblé judicieux pour la Commission VI d'observer l'exécution de la politique transversale, la plus importante en volume : l'aménagement et le développement économique des territoires.

En effet, cette politique est :

- La plus importante des 8 politiques transversales choisies par la Région, avec 616 M€ de crédits votés au BP 2013,
- une politique qui intéresse tout particulièrement le CESER, dont l'une des préoccupations constantes est l'importance de rééquilibrer le territoire midi-pyrénéen, notamment en modulant le montant des financements régionaux en fonction des territoires et de la capacité des partenaires à co-investir. La Région semble attentive à cette problématique, comme semblent le montrer plusieurs discours récents du Président de Région. Un focus sur la politique transversale « Aménagement et développement du territoire » permettrait donc de voir de quelle manière cette préoccupation est concrètement mise en œuvre.

	Crédits de paiement BP 2013 (M€)	Crédits de paiement mandatés CA 2013 (M€)	Différentiels en M€ en %
Soutien à l'économie	245,5	227,4	-18,0 -7,3%
Aménagement des territoires	349,1	328,5	-20,5 -5,9%
Ouverture européenne et internationale	21,9	20,6	-1,4 -6,3
Total politique transversale	616,5	576,5	-39,9

Ce focus sur une des huit politiques transversales du Conseil Régional avait pour but seulement de constater l'utilisation des Crédits de paiements inscrits au Budget primitif 2013.

Le CESER constate que 93,5% des Crédits de paiements ont été mandatés, soit 576,5 M€. Le différentiel représente -6,5%. Les objectifs comptables ont été quasiment atteints et les trois budgets fonctionnels présentés sont financés dans les mêmes proportions.

Les Crédits de paiements viennent pour l'essentiel de trois Commissions sectorielles du Conseil Régional : Commission transport (265 M€), la Commission Education (69 M€) et la Commission Emploi-Formation (66 M€).

Au-delà de l'objectif comptable, le CESER note que les éléments fournis par le Conseil Régional ne permettent pas, pour cette année, de vérifier si les objectifs politiques affichés lors du Budget primitif sont tous atteints et dans quelles proportions.

Pour la présentation du CA 2014, le CESER souhaitera avoir une présentation des résultats des politiques annoncées dans les politiques transversales au moment du BP 2014.

III – CONCLUSION GENERALE

Concernant la Section de fonctionnement (AE) : le stock AE affectées restant à réaliser au 31/12/2013 est de 439,1 M€. Le CESER note que le Conseil régional peut honorer ses engagements en 10 mois.

Pour la section d'investissement (AP) : le stock AP affectées restant à réaliser en 2013 a été de 1 559,5 M€ avec seulement 422,2 M€ de CP mandatés. Le nouveau stock d'AP au 31/12/2013 représente un besoin de 1137,3 M€. Le ratio est de 2,69 années en 2013 contre 3,1 en 2012 : le Conseil Régional est en capacité d'assurer ses engagements d'investissement en 2 ans et 8 mois. Les pénalités du remboursement anticipé de l'emprunt du Conseil Régional contribuent pour partie à la diminution de l'autofinancement entre 2012 et 2013.

Le choix du Conseil Régional de procéder à un remboursement anticipé d'une partie de sa dette, et par voie de conséquence diminuer d'autant son autofinancement annuel, amène le CESER à s'interroger sur un autre choix qui aurait consisté à utiliser de façon plus dynamique cette quote-part d'autofinancement en direction de projets d'investissements contribuant à la création ou au soutien d'emploi sur les départements de notre région, ou en direction des publics fragilisés par le contexte social et économique actuel. Le CESER l'avait déjà souligné dans son avis sur le BP 2013.

Aux regards de l'analyse du CA 2013, le CESER demande au Conseil Régional d'avoir une politique plus soutenue lors de l'élaboration du BP 2015. En effet, il sera difficile voire impossible en cours d'année d'ajouter des AP/CP qui ne seraient pas accompagnés de dossiers bien préparés notamment avec les entreprises prestataires ou les co-financeurs.

Le besoin des populations en investissements durables, la relance de l'économie, la lutte contre le chômage et le faible taux pour emprunter sur les marchés aujourd'hui, sont autant d'arguments qu'il ne faut pas ignorer.

L'incertitude sur l'avenir des Régions et sur leurs compétences ne doit pas être une cause d'un retard d'investissements préjudiciables aux populations et à notre économie régionale. La gestion saine des finances du Conseil Régional Midi-Pyrénées doit permettre d'une part, la satisfaction des besoins des populations et d'autre part, le soutien à l'économie régionale par un politique d'investissement à la hauteur des besoins, à travers des Budgets plus dimensionnés.

GLOSSAIRE

A

AE	Autorisations d'Engagement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AP	Autorisations de Programme
AUAT	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (Toulouse Aire Urbaine)

B

BP	Budget Primitif
-----------	-----------------

C

CDA	Contribution au Développement de l'Apprentissage
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGCT	Code Générale des Collectivités Territoriales
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
COM	Contrat d'Objectifs et de Moyens
CPER 2000-2006	Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
CPER 2007-2013	Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
CPRDF	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations

D

DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGD	Dotation Globale de Décentralisation
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotation Régionale d'Équipement Scolaire

E

EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
-------------	--

F

FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FP	Formation Professionnelle
FRACA	Fonds Régional d'Aide à la Création Audiovisuelle
FRIE	Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi
FSE	Fonds Social Européen

H	
HLM	Habitation à Loyer Modéré
G	
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
I	
IDEX	Initiative D'EXcellence
L	
LGV	Ligne Grande Vitesse
M	
MCEF	Maison Commune Emploi Formation
P	
PCRDT	Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PPP	Partenariat Public Privé
PPT	Plan Pluriannuel des Travaux
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
R	
RFF	Réseau Ferré de France
S	
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique
SRESR	Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche
SRI	Service Régional de l'Inventaire
T	
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFB	Taxe Foncier Bâti
TFNB	Taxe Foncier Non Bâti
TIPP	Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
TOS	Techniciens et Ouvriers de Service
TP	Taxe Professionnelle
V	
VAE	Validation des Acquis et de l'Expérience

TEMOIGNAGE DE MONSIEUR BERNARD GUIDEZ, 1ER COLLEGE, REPRESENTANT LA FEDERATION REGIONALE DES COOPERATIVES AGRICOLES LORS DE SON DEPART DU CESER

Monsieur Le Président,
Madame la Première Vice-Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Mon intervention, vous l'aurez compris, ne concerne pas le sujet ce matin...
C'est plutôt un mot d'au revoir...

Je voudrais évoquer 3 points : le premier vous concerne tous, le deuxième concerne mon métier et mon engagement, enfin le troisième concerne le CESER lui-même.

Je voudrais vous dire un extrait d'une chanson de Barbara, une belle chanson française : « je vous remercie de vous.. !! »...

Je vous remercie donc tous, collectivement et individuellement.

Je remercie particulièrement Jean-Louis Chauzy pour les propos tenus à mon égard.

J'ai apprécié les relations conviviales que nous avons eues.

Elles n'ont été que très rarement tendues... Le plus souvent détendues... Dans un climat de sérieux... Ce qui n'exclue pas l'humour...

« L'humour, c'est comme les essuie-glaces, ça n'empêche pas la pluie de tomber, mais ça permet d'avancer !! »

J'ai beaucoup appris, vous m'avez ouvert des horizons différents. Je voyais bien la liaison de mon métier avec la société, mais je ne connaissais rien (ou si peu) des sujets de l'aéronautique, de la santé, de l'enseignement, des budgets de la Région et autres dossiers divers.

J'ai découvert la diversité de la société, dans un climat de tolérance, même si parfois la moutarde m'est montée au nez !

J'ai un souvenir précis d'un de mes agacements particulier et si j'ai pu blesser ou choquer l'un d'entre vous, je vous prie de m'en excuser...

Ce qui a dominé, c'est la concorde, et d'après St Thomas d'Aquin, « la concorde, ce n'est pas l'uniformité des opinions, mais l'accord des volontés... »

Je vous préviens, j'ai prévu plusieurs citations. J'aime les citations, c'est un concentré d'idées en peu de mots...

Deuxième point, j'ai essayé de représenter mon métier avec enthousiasme, parfois avec passion...

Peut-être avec trop de passion... Mais on ne se refait pas, pour moi, c'est trop tard !

J'ai essayé de vous amener un éclairage, mais pas de façon corporatiste. Je me suis efforcé dans mes responsabilités d'éviter le corporatisme, mais plutôt de poser les choses en termes d'enjeux.

Je ne suis pas de ceux qui se plaignent, se plaindre ne sert à rien. C'est la caractéristique de notre métier.

« Savez vous comment on reconnaît les enfants d'agriculteurs à la maternité ? Ils pleurent avant les autres, en même temps que les autres et après les autres... »

J'ai souvent dit que je n'avais pas le temps de me plaindre parce que j'étais trop occupé à chercher des solutions.

Saint Exupéry disait : « nul Etre humain ne peut être à la fois responsable et désespéré »
J'ai choisi d'être responsable.. !!

Quand on est responsable, il faut être à l'écoute, des autres et de la société.

La société a un bon de commande vis à vis de l'agriculture.

Dans le passé, c'était de produire le plus possible, cela nous amené à faire des erreurs. Je suis de ceux qui ne les nient pas et ne les renient pas. Aujourd'hui, c'est différent, il y a eu beaucoup de progrès de fait, parce qu'il faut savoir écouter le sens de la commande.

C'est vrai pour un métier, et c'est vrai individuellement, parce qu'il y a chez l'autre une part de vérité qui me manque...

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des enjeux importants. Je vous l'ai dit pendant 7 ans : c'est la dernière fois que je vous le dit.

Dans les négociations internationales, les américains disent que c'est plus important que l'armée, heureusement pour tous, c'est une arme pacifique, mais stratégique en termes d'indépendance alimentaire, de santé, d'emploi, de structuration du territoire... et j'en passe.

Je suis de ceux qui pensent que l'avenir sera mieux que le passé, mais à condition de s'adapter, de changer...

Je disais aux agriculteurs : « si je vous propose de changer, j'ai une chance sur deux de me tromper, mais si je vous propose de ne pas changer, j'ai deux chances sur deux de me tromper et de vous tromper ! »

Je veux vous dire une dernière fois, le métier évolue et change en mieux, même si ça n'est pas assez dit. Ce n'est pas toujours facile de faire changer les choses et les mentalités, de les faire évoluer.

Il faut avoir le courage de changer ce qui peut l'être, avoir la sérénité d'accepter ce qui ne peut être changé et avoir beaucoup de sagesse pour distinguer l'un de l'autre.

Edgar Morin dit : « renoncer au meilleur des mondes, ce n'est pas renoncer à un monde meilleur ».

Malheureusement, nous sommes le pays de la peur, de la précaution excessive.

On se sert avec empressement du progrès et on en a peur. Ça limite nos capacités, on prend du retard, ou on perd notre avance, parce qu'on manque de discernement.

Si j'avais appliqué le principe de précaution, je ne serais pas venu ce matin. J'ai pris ma voiture et il y a 4000 morts par an sur la route !

Troisième point, le rôle du CESER.

Quand on observe, on voit que nos politiques sont plus suiveurs que leaders. « Je suis leur chef, donc je les suis.. »

Il y a un sondage toutes heures...

« L'opinion publique, c'est celle de ceux qui n'en n'ont pas » disait Oscar Wilde.

Dans ce contexte, l'homme a tendance à être égoïste, chacun pour soi...

Ainsi les écarts se creusent, en terme d'argent, en termes d'avantages et en terme de confort.

Il faut à la fois, récompenser l'effort et limiter les écarts, la voie est étroite !

Le CESER a un rôle à jouer dans cette vision. Et je voudrais rendre hommage, féliciter et saluer notre président Jean-Louis Chauzy pour ses prises de positions claires et courageuses.

Entre la liberté d'entreprendre et la maîtrise des écarts, entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui protège, il faut trouver l'équilibre !

Je regardais la semaine dernière un documentaire sur Churchill. Il disait (je l'ai souvent cité avant ce documentaire) : « un homme politique se préoccupe des prochaines élections, un homme d'état se préoccupe des prochaines générations. »

Je me disais qu'on manquait d'étoiles de ce genre ; Churchill, De Gaulle, Kennedy...

En janvier 1960, lors de son investiture, Kennedy indiquait « Ne vous demandez pas ce que le pays peut faire pour vous, demandez vous plutôt ce que vous pouvez faire pour votre pays. »

Le lendemain en me levant, je me suis regardé dans la glace. Je vous invite à vous regarder dans la glace, vous détenez, nous détenons tous une part de cette étoile par notre comportement. Le CESER est une partie, doit être une partie de cette étoile : dire avec courage ce que l'on pense, même si ça dérange.

Jean Jaurès disait : « Le courage est d'aller à l'idéal et comprendre le réel »

Les choses ne vont jamais aussi bien qu'on ne le croît et jamais aussi mal qu'on ne le craint. Il faut garder confiance, croire en son avenir. Dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, ce qui nous manque, c'est de croire en notre avenir !

Saint Exupéry disait « L'avenir, tu n'as pas à le prévoir, tu as à le permettre. »

Je vous souhaite bonne route en cette période mouvementée, suivez les conseils de Bergson : « Agir en homme de pensée et penser en homme d'action », modestement, c'est ce que j'ai essayé de faire...

J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, mais je tourne la page, je passe à autre chose, à d'autres engagements. Quand on a passé 40 ans à être engagé, on ne reste pas sans rien faire. Ce sera plutôt dans les relations humaines et même spirituelles...

Henri Lacordaire qui prenait de l'âge et qui pourtant restait jeune d'esprit rétorquait : « je n'ai pas vieilli, j'ai connu plusieurs jeunesse successives »

Il me reste des jeunesse à vivre, mais je n'oublierai jamais mon métier.

Un paysan, ne vieillit pas, il meurt !

En attendant, je vous souhaite et je me souhaite de vivre encore de nombreuses jeunesse... Je vous remercie...